



MULHOUSE ALSACE
AGGLOMÉRATION

PÔLE ÉCONOMIE, MOBILITÉS ET URBANISME
Direction Urbanisme, Aménagement et Habitat
Urbanisme Prévisionnel

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-200066009-20251013-2762C-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2025

Publication : 20/10/2025

CERTIFIÉ CONFORME - Acte exécutoire le 20 octobre 2025



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**
Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION**
Séance du 13 octobre 2025

70 élus présents (104 en exercice, 13 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

**PLU DE LA COMMUNE DE PETIT-LANDAU : DÉCLARATION DE PROJET
EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU – BILAN DE LA
CONCERTATION (2.1.2/2762C)**

Par délibération en date du 9 décembre 2024, Mulhouse Alsace Agglomération a approuvé l'engagement d'une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Petit-Landau pour permettre l'implantation d'un projet de centre de données et a défini, conformément aux dispositions de l'article L103-3 du Code de l'urbanisme, les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de la concertation préalable avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées par la procédure.

Les modalités de la concertation ont, ainsi, été définies comme suit :

- Mise à disposition d'un dossier de concertation présentant la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Petit Landau pendant toute la durée de la concertation aux jours et horaires habituels d'ouverture au public :
 - o à la mairie de Petit Landau, située 3 rue Séger
 - o à la mairie de Hombourg, située 25 rue principale
 - o à m2A dans les locaux du service urbanisme prévisionnel – 33 avenue de Colmar à Mulhouse

- Mise en ligne des pièces du dossier de concertation sur les sites internet de Mulhouse Alsace Agglomération (<https://www.m2a.fr>), de la ville de Petit-Landau (<https://petit-landau.f>) et celle de Hombourg (<https://hombourg68.fr>) par renvoi sur le site de m2A

Ce dossier sera mis à jour au fur et à mesure de l'avancement de la procédure.

- Possibilité pour le public, tout au long de la concertation, de formuler ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture au public :
 - à la mairie de Petit Landau, située 3 rue Séger
 - à la mairie de Hombourg, située 25 rue principale
 - à m2A dans les locaux du service urbanisme prévisionnel – 33 avenue de Colmar à Mulhouse
 - par courrier électronique à l'adresse suivante : plu.m2a@m2a.fr
- Réalisation d'une plaquette (et/ou vidéo) descriptive du projet et possibilité d'organiser une visite de terrain
- Organisation d'une réunion publique pour présenter le projet aux habitants et aux publics intéressés, échanger avec eux et recueillir leurs observations

Initialement projetée sur six mois, Mulhouse Alsace Agglomération a décidé, par délibération en date du 16 juin 2025, de prolonger jusqu'à l'automne la durée de la concertation préalable pour permettre la poursuite des échanges avec le public et toutes les personnes/associations intéressées.

La concertation s'est ainsi déroulée de la mi-janvier 2025 à la mi-septembre 2025. Elle a fait l'objet d'un avis :

- inséré le 26 janvier 2025 dans la rubrique des annonces légales du journal L'Alsace,
- publié sur les sites internet de Mulhouse Alsace Agglomération et des Villes de Petit-Landau et Hombourg,
- affiché sur site, ainsi que dans les mairies de Petit-Landau, Hombourg et à m2A.

La délibération en date du 16 juin 2025 a, quant à elle, également fait l'objet d'un avis dans la rubrique des annonces légales de l'édition du journal L'Alsace du 17 juillet 2025.

Tout au long de la phase de concertation, les modalités ci-dessous listées ont été mises en œuvre :

- Mise à disposition du public d'un dossier présentant l'opération dans les locaux de m2A ainsi que dans les mairies de Petit-Landau et Hombourg. Il a été enrichi au fur et à mesure de l'avancement des études. Les pièces du dossier étaient également consultables sur les sites internet de m2A ainsi que ceux des communes de Petit-Landau et de Hombourg par renvoi sur le site de m2A pour cette dernière.

- Possibilité pour le public de faire part de ses observations par courrier électronique à plu.m2A@m2A.fr. Cette adresse a été communiquée dès le lancement de la procédure par délibération du 9/12/24 ainsi que sur les sites internet listés ci-dessus, sur les avis insérés dans la presse, affichés et sur les supports diffusés via internet et lors des réunions publiques.
- Mise à disposition du public de trois registres dans les locaux de m2A ainsi que dans les mairies de Petit-Landau et Hombourg.
- Organisation de deux réunions publiques qui se sont tenues le 25 février et le 26 juin 2025.
- Réalisation d'une plaquette d'information pédagogique à destination du public rappelant le contexte, décrivant la société Microsoft et expliquant ce qu'est un centre de données, le projet, les atouts pour le territoire. Elle a été mise à disposition dans les dossiers de concertation et publiée sur les sites internet. Elle a également été distribuée lors de la réunion publique du 26 juin 2025.
- Rencontres/ échanges entre m2A, la chambre d'agriculture et les exploitants.
- Echanges organisés avec Microsoft, en lien avec l'Etat et la Région Grand Est, avec pour objet de développer des actions en faveur de la formation de recherche innovante, de soutien aux projets locaux.

L'ensemble des modalités de concertation définies par le Conseil d'Agglomération en date du 9 décembre 2025 ont ainsi été mises en œuvre et respectées et des initiatives complémentaires ont été prises par m2A pour assurer une large diffusion des informations telles la prolongation de la durée de la concertation, l'organisation de la réunion publique du 26 juin 2025 et des échanges constructifs avec la population et les exploitants agricoles.

La participation aux deux réunions publiques a été significative. En effet, une centaine d'habitants a participé à la réunion publique du 25 février 2025 pour environ 150 participants lors de la réunion publique organisée le 26 juin 2025. Les deux réunions se sont tenues en présence du porteur de projet et du représentant local de l'Etat.

Ces temps d'échanges ont non seulement permis de présenter aux élus, habitants, agriculteurs et publics intéressés à la fois le projet d'implantation du centre de données mais également les grandes étapes de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Petit-Landau.

Sur le fond les participants ont posé leurs questions, faire part de leurs observations tandis que m2A et le porteur du projet ont répondu à leurs questionnements à l'aune de l'avancement des études conduites et de l'élaboration du projet.

La réunion publique du 26 juin 2025 a, ainsi, permis de présenter au public le résultat des études conduites et les avancées du projet d'un point de vue architectural, environnemental - notamment par rapport au bruit- et de

l'insertion dans le site. Les participants ont également pu être éclairés par rapport à certaines de leurs craintes liées notamment à l'impact visuel du projet, l'absence de risques et/ou de pollution de la nappe phréatique, le bruit et émissions sonores.

S'agissant des contributions écrites recueillies tout au long de la phase de concertation :

- Une observation a été consignée sur le registre mis à disposition du public à la mairie de Petit-Landau,
- 12 contributions ont été réceptionnées par voie électronique.

Les observations, tant écrites qu'orales lors des réunions publiques, émanant à la fois de particuliers et d'associations, ont principalement porté sur :

- Le choix du site d'implantation : caractéristiques, ratio nombre d'emplois projetés et surface consommée/artificialisation des sols/périmètre du terrain objet de la déclaration de projet
- L'impact sur le foncier agricole et l'économie agricole
- L'intérêt général du projet
- Le risque de pollution de la nappe phréatique
- La consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre
- La consommation en eau
- L'impact visuel du projet sur l'environnement, et son intégration paysagère
- Le niveau sonore induit par le fonctionnement du centre de données
- Le dégagement de chaleur
- La valorisation de la chaleur fatale
- L'impact du projet sur la faune et les espèces protégées
- L'impact économique et financier local
- Les conditions de l'alimentation en énergie (transformateur électrique ...)
- L'implantation potentielle d'une voie ferrée

Tout au long du processus de concertation, le souci de partage des informations de Mulhouse Alsace Agglomération, de la commune de Petit-Landau et du porteur de projet ont guidé la concertation avec la population. De même, le pilote de la procédure (m2A), l'Etat et le porteur de projet ont souhaité répondre aux inquiétudes exprimées par le public en veillant à garantir la préservation des enjeux environnementaux et en assurant la meilleure insertion possible du projet dans son environnement pour en limiter l'impact visuel et environnemental dans le cadre des choix opérés in fine pour le traitement des façades (couleurs, traitement en trois strates, couronnement) et les aspects paysagers (trame végétale périphérique, plantations).

A noter également l'évolution du périmètre de la procédure de déclaration de projet. En effet, alors que la mise en compatibilité devait initialement concerner la totalité de la zone AU du PLU de Petit Landau, il est proposé de limiter le champ territorial de la procédure au seul terrain d'assiette de l'opération et de renvoyer l'étude de l'évolution réglementaire de la partie sud de la zone AU, actuellement propriété de la société Euro Rhein Port, à l'élaboration du PLUi en cours et ce afin de se conformer aux dispositions de l'article L300-6 du Code de l'urbanisme.

La pertinence du choix du site a donc été questionnée par le public. A cet égard, il a été rappelé que :

- Le terrain d'assiette de l'opération est identifié dans le cadre du SCOT comme un espace économique stratégique et qu'il relève de la zone AU du PLU de Petit-Landau. Si cette zone n'a pas été ouverte à l'urbanisation jusqu'à présent, il n'en reste pas moins qu'elle a toujours et depuis longue date eu vocation à être urbanisée et ce nonobstant son affectation actuelle à l'activité agricole ;
- Toutes les friches importantes en surface, à l'échelle de l'agglomération ont été reconverties à l'exception du carreau Amélie – fléché pour un autre projet industriel – et du carreau Rodolphe dont le patrimoine bâti remarquable est à préserver ;
- La recherche d'une dent creuse dépassant la dizaine d'hectares à l'échelle de la bande Rhénane s'est avérée vaine ;

Aucune friche ou dent creuse répondant aux attentes du porteur de projet (cf. superficie minimale nécessaire notamment) n'a ainsi pu être identifiée à l'échelle de m2A.

S'agissant des retombées attendues pour le territoire, il convient de rappeler que :

- L'implantation du centre de données permettra de créer jusqu'à 200 emplois directs en phase d'exploitation auxquels s'ajouteront les emplois indirects et toute l'activité générée directement ou indirectement pour les professionnels locaux qui interviendront lors de la phase chantier ;
- Le porteur de projet payera les taxes dont il est redevable sur le territoire français conformément à la législation en vigueur ;
- Le porteur de projet s'est engagé à soutenir des actions qui contribueront à l'attractivité et au développement du territoire selon 5 axes :
 - o Le renforcement de l'enseignement supérieur du territoire en matière d'IA ;
 - o Le déploiement de solutions IA au service de la santé et de ses établissements ;
 - o L'intégration progressive de modules d'IA dans les formations professionnelles existantes ;
 - o La valorisation des métiers du numérique et l'appui méthodologique en IA aux starts up ;
 - o La sensibilisation aux usages de l'IA tout au long du parcours scolaire des jeunes.

Enfin, il est précisé que :

- Le porteur de projet a, à de nombreuses reprises, exposé sa technologie de refroidissement se traduisant par une absence d'exploitation de la ressource en eau ;
- Microsoft a produit une simulation des évolutions de températures induites au voisinage immédiat du centre de données ;

- L'ambiance sonore des habitations les plus proches ne sera impactée que modérément (+1,7 db de jour) et le projet comprend un ensemble de murs à vocation acoustique ;
- S'agissant de la faune et des espèces protégées, le seul secteur sensible identifié est évité par le projet (dans le cadre de la mesure « Eviter ») ;
- Concernant la valorisation de la chaleur fatale, le niveau de production de chaleur ne permet pas d'atteindre une température permettant une récupération par le réseau de chaleur projeté par m2A ;
- Sur la consommation énergétique : 100% de la consommation énergétique du centre de données se fera au moyen d'énergies durables selon les engagements du porteur de projet. En tout état de cause, l'implantation projetée en France garantit l'utilisation d'une énergie largement décarbonée par rapport à ses voisins ;
- Le projet de centre de données ne compromettra pas la réalisation de la voie ferrée si elle venait à se concrétiser dans un cadre ultérieur ;
- Le transformateur RTE nécessaire à la décarbonation de l'ensemble du tissu industriel de l'agglomération mulhousienne, et dépassant largement les seuls besoins du data center, fera l'objet d'une procédure spécifique ;
- S'agissant de la consommation de foncier agricole, le SMO des Ports conduit une démarche dédiée à la compensation individuelle et collective de ses projets sur la globalité du secteur Petit-Landau – Niffer.

Les modalités de concertation mises en œuvre ont ainsi favorisé l'information et la participation du grand public, des professionnels et des associations/fédérations intéressées tout en influant de manière positive sur l'insertion architecturale, environnementale et paysagère du centre de données projeté.

Le bilan est donc positif dans la mesure où la concertation a mobilisé le public et lui a permis, pendant une durée suffisante au regard de la nature de l'opération, d'accéder à toutes les informations mises à disposition au fur et à mesure de l'avancement des études et de la maturation du projet et de s'exprimer pour orienter positivement la conception du projet.

Sur le fond, les observations recueillies démontrent un réel intérêt du public pour le projet, la préservation et la valorisation de son cadre de vie qu'il y a lieu de souligner tout particulièrement. Elles ont également permis au porteur de projet et à m2A de prendre conscience de ses préoccupations, légitimes, relatives notamment à :

- l'impact visuel du projet,
- aux nuisances/risques potentiels (nuisances sonores, îlot de chaleur)
- aux impacts agricoles certains qui seront compensés soit individuellement soit collectivement.

Ainsi, toutes ces contributions ont non seulement permis de faire évoluer le projet (recherche de la meilleure insertion paysagère, environnementale et aspect architectural/périmètre/répercussions du projet sur le développement local) mais également, par les échanges et les réponses apportées lors de deux réunions publiques organisées, de lever certaines craintes en particulier quant à l'absence de consommation d'eau.

A l'inverse, quelques observations n'ont pas pu être prises en compte dans la mesure où elles relèvent de questionnements philosophiques (inutilité de l'IA, l'implantation d'une entreprise extra-européenne...) et/ou traduisent des positions d'opposition de principe en contradiction avec le projet de développement du territoire tel que souhaité par l'Agglomération, la commune de Petit-Landau et identifié dans les documents d'urbanisme en vigueur.

Toutes les contributions ont été analysées tout au long de la concertation et de l'élaboration du projet. Le bilan détaillé de cette concertation intégrant les observations formulées par le public est joint à la présente délibération et sera le moment venu intégré au dossier d'enquête publique conformément aux dispositions de l'article L103-6 du Code de l'urbanisme.

Aussi et dans la mesure où la concertation est désormais achevée, il est proposé au Conseil d'Agglomération d'en arrêter le bilan conformément aux dispositions de l'article L103-6 du Code de l'urbanisme.

Une fois le bilan de la concertation tiré, le projet de déclaration de projet sera notamment notifié à l'autorité environnementale ainsi qu'aux personnes publiques associées mentionnées à l'article L153-54 2° du Code de l'urbanisme qui l'examineront d'une réunion d'examen conjoint. Le dossier sera ensuite soumis à enquête publique.

Cette enquête publique qui sera commune à la déclaration de projet, la demande d'autorisation environnementale et aux demandes de permis de construire, portera à la fois sur l'intérêt général de l'opération et la mise en compatibilité du PLU de Petit-Landau qui en est la conséquence conformément aux dispositions de l'article L153-54 du Code de l'urbanisme.

La procédure se conclura le cas échéant par l'adoption de la déclaration de projet qui emportera mise en compatibilité du PLU de Petit-Landau.

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L300-6, L103-2 et suivants, L153-54 et suivants, R153-15 ;
- VU le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région Mulhousienne approuvé le 25 mars 2019 ;
- VU le PLU de la commune de Petit-Landau approuvé par délibération de son Conseil Municipal en date du 16 octobre 2014 ;
- VU le PLU de la commune de Hombourg approuvé par délibération de son Conseil municipal en date du 30 octobre 2003 ;
- VU l'arrêté n°29/2023 en date du 16 octobre 2023 portant délégation de fonctions à Monsieur Rémy NEUMANN, Vice-Président, dans le domaine de l'urbanisme prévisionnel ;
- VU la délibération du Conseil d'agglomération de Mulhouse Alsace Agglomération en date du 9 décembre 2024 engageant la procédure de

déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Petit-Landau pour permettre l'implantation d'un centre de données/data center ;

VU la délibération du Conseil d'agglomération de Mulhouse Alsace Agglomération en date du 16 juin 2025 approuvant la poursuite de la concertation préalable conduite dans le cadre de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Petit-Landau ;

CONSIDERANT que le projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Petit-Landau a fait l'objet d'une concertation associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées pendant toute la durée d'élaboration du projet de la mi-janvier 2025 à la mi-septembre 2025 conformément aux dispositions de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme,

CONSIDERANT qu'à l'issue de la concertation, il appartient au Conseil d'Agglomération de Mulhouse Alsace Agglomération d'en arrêter le bilan,

Vu le bilan de la concertation présenté,

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- Approuve la modification du périmètre de la zone concernée par la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Petit-Landau,
- Arrête le bilan de la concertation tel qu'annexé à la présente délibération,
- Approuve la poursuite de la procédure,
- Précise que le bilan de la concertation sera joint au dossier de l'enquête publique,
- Autorise le Président de Mulhouse Alsace Agglomération ou son représentant à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

PJ : (2)

- Bilan de la concertation préalable et tableau de synthèse des contributions du public
- Diaporamas des réunions publiques du 25 février et du 26 juin 2025

Contre (6) : Nadia EL HAJJAJI, Thierry ENGASSER, Loïc MINERY, Maëlle PAUGAM, Pascale Cléo SCHWEITZER représentée par Loïc MINERY et Philippe WOLFF.

Abstention (11) : Jean-Paul JULIEN, Isabelle GODBILLON, Ginette RENCK, Pierre SALZE, Joseph SIMEONI, Corine SIMON, Cécile SORNIN, Christophe STEGER représenté par Cécile SORNIN, Paul-André STRIFFLER, Philippe STURCHLER et Joseph WEISBECK

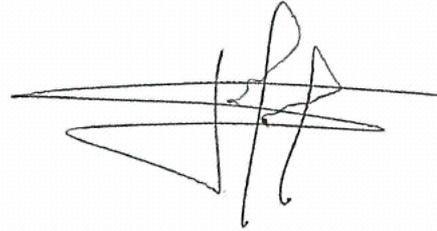
La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Schildknecht', with a large, sweeping horizontal stroke at the bottom.

Jean-Luc SCHILDKNECHT

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Jordan', with a large, sweeping horizontal stroke at the top and a vertical stroke on the right.

Fabian JORDAN

521-AY

BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE

**Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de
Petit-Landau**

Contexte et modalités de la concertation préalable

A. La déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Petit-Landau

1. Contexte réglementaire de la procédure

Par délibération en date du 9 décembre 2024, Mulhouse Alsace Agglomération a approuvé l'engagement d'une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Petit-Landau pour permettre l'implantation d'un centre de données (L300-6 du Code de l'urbanisme).

2. Déroulement de la procédure

La procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU est menée par Mulhouse Alsace Agglomération.

Elle comprend :

- Une phase de concertation préalable
- Un examen conjoint réunissant notamment l'Etat, Mulhouse Alsace Agglomération et les personnes publiques associées à la procédure
- Une enquête publique unique portant conjointement sur les demandes de permis de construire du projet d'implantation du centre de données, d'autorisation environnementale et la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU portant à la fois sur l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du PLU qui en est la conséquence (153-54 du Code de l'urbanisme).
- Une adoption de la déclaration de projet par délibération du Conseil d'Agglomération emportant approbation de la mise en compatibilité du PLU de Petit-Landau

A noter que la procédure de déclaration de projet comporte deux périodes distinctes pendant lesquelles le public peut s'informer et donner son avis :

⇒ **la phase de concertation préalable** qui permet au public de prendre connaissance de l'avancement du projet et d'apporter ses éventuelles contributions pour l'enrichir,

⇒ **la phase d'enquête publique**, d'un mois minimum, au cours de laquelle le public pourra consulter le projet, rencontrer le commissaire enquêteur et donner son avis.

B. La concertation préalable

1. Cadre réglementaire de la concertation préalable

Selon les dispositions de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme, la mise en compatibilité des documents d'urbanisme doit faire l'objet d'une concertation lorsqu'elle est soumise à évaluation environnementale. Tel est précisément le cas de la présente procédure de déclaration de projet qui fait l'objet d'une évaluation commune au projet d'implantation du centre de données (DAE et PC) et à la mise en compatibilité du PLU.

2. Déroulement de la concertation préalable

Les objectifs et les modalités de la concertation

Conformément aux dispositions de l'article L103-3 du Code de l'urbanisme, Mulhouse Alsace Agglomération a, par délibération en date du 9 décembre 2024, défini les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de la concertation préalable avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées par la procédure.

Mulhouse Alsace Agglomération s'est notamment fixée comme objectifs dans le cadre de cette concertation de permettre au public de :

- disposer d'une information « accessible » sur le projet et les évolutions projetées pendant toute la durée de la procédure ;
- s'approprier le projet ;
- s'exprimer, de contribuer et de recueillir ses observations, contributions et avis.

Pour ce faire, Mulhouse Alsace Agglomération a décidé d'assurer l'information et la participation du public par divers supports et moyens de communication ci-dessous listés :

- La mise à disposition du public d'un dossier de concertation présentant la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Petit Landau durant toute la durée de la concertation aux jours et horaires habituels d'ouverture au public à :
 - la mairie de Petit Landau, située 3 rue Séger;
 - la mairie de Hombourg, 25 rue principal ;
 - m2A dans les locaux du service urbanisme prévisionnel – 33 avenue de Colmar à Mulhouse.
- la possibilité de consulter les pièces du dossier de concertation sur les sites internet de Mulhouse Alsace Agglomération (<https://www.m2a.fr>), de la ville de Petit-Landau (<https://petit-landau.f>) et de Hombourg (<https://hombourg68.fr>) par renvoi sur le site de m2A
- la mise à jour du dossier au fur et à mesure de l'avancement de la procédure
- L'élaboration d'une plaquette (et/ou vidéo) descriptive et la possibilité d'organiser une visite de terrain

- La possibilité pour le public de formuler, tout au long de la concertation, ses observations et propositions, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sur les registres de concertation ouverts à cet effet à :
 - la mairie de Petit Landau, située 3 rue Séger ;
 - la mairie de Hombourg, 25 rue principal ;
 - m2A dans les locaux du service urbanisme prévisionnel – 33 avenue de Colmar à Mulhouse.
 - Par courriel à l'adresse suivante : plu.m2a@m2A.fr
- L'organisation d'une réunion publique afin de présenter le projet aux habitants et aux publics intéressés.

Information du public

L'intégralité de la délibération du Conseil d'Agglomération de m2A en date du 9 décembre 2024 approuvant l'engagement de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Petit-Landau pour permettre l'implantation d'un projet de centre de données et définissant, conformément aux dispositions de l'article L103-3 du Code de l'urbanisme, les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de la concertation préalable avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées par la procédure a fait l'objet :

- D'un affichage à la Mairie de Petit-Landau, celle de Hombourg et au siège de m2A
- D'une insertion dans la rubrique des annonces légales du Journal L'Alsace (Édition du 21 janvier 2025)
- D'un avis à concertation (format A2 sur fond jaune) qui a été affiché dans les mairies de Petit-Landau, de Hombourg, au siège de m2A ainsi qu'au service urbanisme prévisionnel de m2A (33 avenue de Colmar à Mulhouse) et sur site à Petit-Landau
- D'une information sur les sites internet de m2A et des communes de Petit-Landau et Hombourg

La délibération du 16 juin 2025 par laquelle le Conseil d'Agglomération de Mulhouse Alsace Agglomération a approuvé la poursuite de la concertation jusqu'à l'automne 2025 a, quant à elle, fait l'objet :

- D'un affichage à la Mairie de Petit-Landau, celle de Hombourg et au siège de m2A
- D'une insertion dans la rubrique des annonces légales du Journal L'Alsace (édition du 17 juillet 2025)
- D'une information sur les sites internet de m2A et des communes de Petit-Landau et Hombourg.

La concertation a également fait l'objet cet été d'une information dans les bulletins communaux de Hombourg et de Petit-Landau.

Mise à disposition des dossiers de concertation

Afin que toute personne intéressée puisse s'informer sur le projet, un dossier de concertation présentant l'opération et la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Petit-Landau a été mis à la disposition du public aux jours et horaires habituels d'ouverture au public à :

- la mairie de Petit-Landau, située 3 rue Séger ;
- la mairie de Hombourg, située 25 rue principale ;
- m2A dans les locaux du service urbanisme prévisionnel – 33 avenue de Colmar à Mulhouse ;

Ces dossiers ont été mis à disposition du public à compter de la mi-janvier 2025 jusqu'au 15 septembre 2025.

Les pièces du dossier de concertation étaient également consultables sur les sites internet de Mulhouse Alsace Agglomération (<https://www.m2a.fr>), des communes de Petit-Landau (<https://petit-landau.fr>) et de Hombourg (<https://hombourg68.fr>) par renvoi sur le site de m2A,

puis le 1^{er} janvier 2020, Mulhouse Alsace Agglomération est compétente en matière de PLU. L'agglomération conduit les procédures d'évolution des PLU en vigueur sur son territoire en étroite collaboration avec les communes concernées, conformément aux dispositions de l'article L153-9 du code de l'urbanisme.

CONCERTATION PRÉALABLE

PLU de la commune de Petit-Landau

Par délibération de son Conseil d'Agglomération du 9 décembre 2024, m2A a approuvé l'engagement de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Petit-Landau pour y permettre l'implantation d'un centre de données/data center nouvelle génération spécialisé dans l'intelligence artificielle ainsi que les objectifs et les modalités de la concertation préalable relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Petit-Landau.

Au terme de cette concertation qui a démarré au début de l'année, un bilan intégrant les observations et attentes du public sera dressé et présenté au Conseil d'Agglomération qui en délibérera et l'arrêtera lors de sa séance du 13 octobre 2025.

Les objectifs poursuivis par Mulhouse Alsace Agglomération dans le cadre de cette concertation sont, notamment, de permettre au public de :

- ✓ disposer des informations sur le projet et les évolutions projetées pendant toute la durée de la procédure,
- ✓ s'approprier le projet,
- ✓ s'exprimer, contribuer et recueillir ses observations, contributions et avis.

Pendant toute la durée de la concertation, le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier de concertation, qui sera mis à jour au fur et à mesure de l'avancement de la procédure, et éventuellement, consigner ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public à :

- ✓ m2A (service urbanisme prévisionnel – 33 avenue de Colmar à Mulhouse),
- ✓ la Mairie de Petit-Landau (3 rue Séger),
- ✓ la Mairie de Hombourg (25 rue Principale).

Le public pourra également formuler ses observations par courrier électronique à l'adresse suivante : plu.m2a@m2a.fr

[CONSULTER LES DOCUMENTS](#)

Les dossiers consultables dans les mairies de Petit-Landau, Hombourg, à m2A et publiés sur les sites internet ont été mis à jour tout au long de la procédure. Ainsi le public a pu, notamment, prendre connaissance des pièces ci-dessous listées :

- l'avis relatif à la concertation du public,
- la délibération du Conseil d'Agglomération de m2A en date du 9 décembre 2024 approuvant l'engagement de la procédure de déclaration de projet pour la mise en compatibilité du PLU de Petit-Landau,
- la délibération du Conseil d'Agglomération de m2A en date du 16 juin 2025 approuvant la poursuite de la concertation,
- les plans de situation,
- le règlement graphique de l'actuelle zone AU du PLU de Petit-Landau (zoom et planche complète) ainsi que son règlement écrit,

- le projet de règlement graphique et écrit de la future zone UE,
- l'axonométrie du site,
- une coupe technique,
- un plan masse graphique,
- un plan paysager
- un plan schématique
- la plaquette d'information pédagogique
- une synthèse relative à la procédure environnementale
- les diaporamas présentés lors des réunions publiques du 25 février 2025 et du 26 juin 2025

Mise à disposition de registres de concertation

Des registres de concertation ont, par ailleurs, été mis à la disposition du public afin de lui permettre de formuler ses observations et propositions, aux jours et heures habituels d'ouverture au public à :

- la mairie de Petit-Landau,
- la mairie de Hombourg,
- m2A dans les locaux du service urbanisme prévisionnel, 33 avenue de Colmar à Mulhouse.

Une observation a été apposée sur le registre à disposition du public à la mairie de Petit-Landau.

Le public a également pu faire part de ses observations par courriel à l'adresse suivante plu.m2a@m2A.fr. 12 courriels ont été réceptionnés par ce biais.

Organisation et tenue de deux réunions publiques

Alors qu'une seule réunion publique était envisagée dans le cadre de la définition des modalités de la concertation, Mulhouse Alsace Agglomération en concertation étroite avec la commune de Petit-Landau et le porteur de projet a souhaité par souci de partage de l'information et d'interaction avec le public que soient organisés deux réunions publiques.

Ces deux réunions ont été annoncées par les différents canaux habituels utilisés pour ce type de réunion : la tenue de la réunion publique du 25 février a été relayée par les journaux L'Alsace et les DNA et un visuel d'information a été distribué dans chaque boîte aux lettres des habitants de Petit-Landau, Hombourg et Niffer. La réunion publique du 26 juin 2025 a également fait l'objet d'un boitage dans les communes concernées mais elle figurait également à l'agenda presse et de nombreux médias ont relayé l'information au grand public par voie de presse écrite, radio ou TV.

Une centaine de personnes a participé à la première réunion publique.



Réunion publique 24.02.25 à Petit-Landau

Lors de cette réunion publique, l'opération projetée sur Petit-Landau et la procédure de déclaration de projet ont été présentées par Mulhouse Alsace Agglomération et les représentants de la société Microsoft. Les échanges qui ont suivi ont quasi exclusivement porté sur le centre de données : le public a posé ses questions et les réponses ont été apportées par le porteur de projet et m2A à l'aune de l'avancement des études conduites et de l'élaboration du projet.

Les 4 mois séparant cette première séquence d'échanges avec la population et la deuxième réunion publique à laquelle ont participé environ 150 personnes ont été mis à profit pour poursuivre et finaliser les études environnementales, le projet de data center et le dossier de mise en compatibilité.

La réunion publique du 26 juin 2025 a, ainsi, permis de présenter au public le résultat des études conduites et un projet plus abouti au niveau architectural, paysager, environnemental - notamment par rapport au bruit- et de l'insertion dans le site. Les participants ont également pu être éclairés par rapport à certaines de leurs craintes liées notamment à l'impact visuel du projet, l'absence de risques et/ou de pollution de la nappe phréatique, les bruits et émissions sonores.

Les supports de présentation des deux réunions publiques publiés sur le site de m2A et déposés dans les dossiers de concertation sont joints au présent bilan de la concertation.

S'agissant de la page internet spécifique à la procédure de déclaration de projet, il convient de relever qu'elle a été visitée 649 fois pour 1 127 pages vues.

Réalisation d'une plaquette :

Une plaquette d'information pédagogique à destination du public a été mise à disposition du public dans les dossiers de concertation et publiée sur les sites internet de m2A et des communes. Elle a également été distribuée lors de la réunion publique du 26 juin 2025.

Rencontres/ échanges entre m2A, la chambre d'agriculture et les exploitants.

Echanges organisés avec Microsoft, en lien avec l'Etat et la Région Grand Est, avec pour objet de développer des actions en faveur de la formation de recherche innovante, de soutien aux projets locaux.

Synthèse des contributions

Au total, une contribution écrite a été apposée directement sur le registre disponible à la mairie de Petit-Landau et 12 courriels ont été réceptionnés.

Ces observations, émanant à la fois de particuliers et d'associations, ont principalement porté sur :

- Le choix du site d'implantation : caractéristiques, ratio nombre d'emplois projetés et surface consommée/artificialisation des sols/périmètre du terrain objet de la déclaration de projet
- L'impact sur le foncier agricole et l'économie agricole
- L'intérêt général du projet
- Le risque de pollution de la nappe phréatique
- La consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre
- La consommation en eau
- L'impact visuel du projet sur l'environnement, et son intégration paysagère
- Le niveau sonore induit par le fonctionnement du centre de données
- Le dégagement de chaleur
- La valorisation de la chaleur fatale
- L'impact du projet sur la faune et les espèces protégées
- L'impact économique et financier
- Les conditions d'alimentation en énergie (transformateur électrique...)
- L'implantation potentielle d'une voie ferrée

Toutes les contributions écrites réceptionnées tout au long de la phase de concertation ont été répertoriées dans le tableau de synthèse joint au présent bilan et analysées.

La concertation relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Petit-Landau a mobilisé à la fois le grand public, les professionnels et les associations (participation importante aux réunions publiques, consultation des dossiers numériques et papiers, contributions formalisées). Ses contributions et ses questionnements ont démontré son intérêt et ses préoccupations légitimes par rapport aux caractéristiques du projet de centre de données, son intégration paysagère, ses conséquences environnementales et économiques. La procédure d'évolution du document d'urbanisme, n'a quant à elle, fait l'objet que de rares observations.

Il ressort ainsi du présent bilan que :

- L'information relative à la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Petit Landau et les modalités de recueil des contributions a été diffusée largement conformément aux dispositions de l'article L103-4 du Code de l'urbanisme.

Mulhouse Alsace Agglomération a effet mis en œuvre et respecté l'ensemble des modalités de concertation définies par délibérations en date du 9 décembre 2025 et du 16 juin 2025 et ainsi permis au public « pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente ».

Des initiatives complémentaires ont par ailleurs été prises par m2A (échanges avec les agriculteurs/prolongation de la concertation/ 2^{ème} réunion publique) et les communes (articles dans la presse communale) pour assurer une large diffusion des informations et permettre la poursuite d'échanges à la fois constructifs et de qualité avec la population et les représentants du monde agricole.

- Sur le fond, l'essentiel des contributions/remarques concerne le projet de construction du centre de données et ont notamment porté sur la question de son insertion dans l'environnement, son aspect et son impact paysager, la question des risques, ce qui a incité le porteur de projet a porté une attention toute particulière à ces dimensions. Ainsi lors de la réunion publique du 26 juin 2025, Microsoft a présenté au public des plans, perspectives et autres vues qui ont permis de répondre aux questionnements du public relatifs à l'aspect architectural du centre de données (matériaux utilisés, teintes, couronnement), les volumes projetés ou les impacts agricoles certains qui seront compensés individuellement et/ou collectivement ainsi que l'absence de consommation d'eau.

Sur la question des retombées/répercussions économiques attendues pour le territoire, il est rappelé que :

- Le porteur de projet s'est engagé à soutenir des actions qui contribueront à l'attractivité et au développement du territoire selon 5 axes :
 - Le renforcement de l'enseignement supérieur du territoire en matière d'IA ;
 - Le déploiement de solutions IA au service de la santé et de ses établissements ;
 - L'intégration progressive de modules d'IA dans les formations professionnelles existantes ;
 - La valorisation des métiers du numérique et l'appui méthodologique en IA aux starts up ;
 - La sensibilisation aux usages de l'IA tout au long du parcours scolaire des jeunes.
- L'implantation du centre de données permettra de créer jusqu'à 200 emplois directs en phase d'exploitation auxquels s'ajouteront les emplois

indirects et toute l'activité générée directement ou indirectement pour les professionnels locaux qui interviendront lors de la phase chantier ;

- Le porteur de projet payera les taxes dont il est redevable sur le territoire français conformément à la législation en vigueur.

La pertinence du choix du site a donc été questionnée par le public. A cet égard, il a été rappelé que :

- Le terrain d'assiette de l'opération est identifié dans le cadre du SCOT comme un espace économique stratégique et qu'il relève de la zone AU du PLU de Petit-Landau. Si cette zone n'a pas été ouverte à l'urbanisation jusqu'à présent, il n'en reste pas moins qu'elle a toujours et depuis longue date eu vocation à être urbanisée et ce nonobstant son affectation actuelle à l'activité agricole ;
- Toutes les friches importantes en surface à l'échelle de l'agglomération ont été reconverties à l'exception du carreau Amélie – fléché pour un autre projet industriel – et du carreau Rodolphe dont le patrimoine bâti remarquable est à préserver ;
- La recherche d'une dent creuse dépassant la dizaine d'hectares à l'échelle de la bande Rhénane s'est avérée vaine ;
Aucune friche ou dent creuse répondant aux attentes du porteur de projet (cf. superficie minimale nécessaire notamment) n'a ainsi pu être identifiée à l'échelle de m2A.

Enfin, il est précisé que :

- Le porteur de projet a, à de nombreuses reprises, exposé sa technologie de refroidissement se traduisant par une absence d'exploitation de la ressource en eau ;
- Microsoft a également produit une simulation des évolutions de températures induites au voisinage immédiat du centre de données ;
- L'ambiance sonore des habitations les plus proches ne sera impactée que modérément (+1,7 db de jour) et le projet comprend un ensemble de murs à vocation acoustique ;
- S'agissant de la faune et des espèces protégées, le seul secteur sensible identifié est évité par le projet (dans le cadre de la séquence « Eviter/réduire/compenser ») ;
- Concernant la valorisation de la chaleur fatale, le niveau de production de chaleur ne permet pas d'atteindre une température permettant une récupération par le réseau de chaleur projeté par m2A ;
- Sur la consommation énergétique : 100% de la consommation énergétique du centre de données se fera au moyen d'énergies durables selon les engagements du porteur de projet. En tout état de cause, l'implantation projetée en France garantit l'utilisation d'une énergie largement décarbonée par rapport à ses voisins ;
- Le projet de centre de données ne compromettra pas la réalisation de la voie ferrée si elle venait à se concrétiser dans un cadre ultérieur ;
- Le transformateur RTE nécessaire à la décarbonation de l'ensemble du tissu industriel de l'agglomération mulhousienne, et dépassant largement les seuls besoins du data center, fera l'objet d'une procédure spécifique ;

- S'agissant de la consommation de foncier agricole, le SMO des Ports conduit une démarche dédiée à la compensation individuelle et collective de ses projets sur la globalité du secteur Petit-Landau – Niffer.
- Pour ce qui concerne le dossier de déclaration de projet, la concertation a permis de délimiter plus précisément le champ territorial de la déclaration de projet afin qu'il puisse coïncider strictement au terrain d'assiette de l'opération projetée. Pour le reste les projets de règlements graphique et écrit relatifs à la future zone UE projetée n'ont fait l'objet d'aucune observation du public.

Le bilan de la concertation est donc positif que cela soit d'un point de vue quantitatif et qualitatif. Il est dès lors proposé de poursuivre la procédure

**ANALYSE DES CONTRIBUTIONS ET
BILAN DE LA CONCERTATION DANS LE CADRE DE LA MODIFICATION**

Ligne	Contributeur	Remarques/thématique	Réponses
1	Mme Carole HENNINGER	Prive de 35 hectares de terres nourricières	<p>M2A est pleinement consciente que la consommation de terres agricoles induite par ce projet, comme d'autres, réduit le potentiel de production alimentaire local. La modération de la consommation agricole est ainsi inscrite au cœur du projet de territoire.</p> <p>La réduction de la consommation foncière constitue une des priorités inscrites au SCOT en vigueur ainsi qu'un des axes forts du projet de PLUi actuellement en cours d'élaboration.</p> <p>Il ressort d'ailleurs du bilan du SCOT approuvé par délibération de son Conseil d'Agglomération en date du 27 janvier 2025 que Mulhouse Alsace Agglomération a atteint ses objectifs en la matière.</p> <p>Le futur PLUi sera encore plus ambitieux, notamment sous l'angle de l'habitat, et plusieurs centaines d'hectares ayant vocation dans le cadre de PLU actuels à être urbanisés seront préservés via le nouveau document d'urbanisme en cours d'élaboration (PLUi).</p> <p>L'artificialisation des 35ha que souligne Mme HENNINGER s'inscrit donc dans une trajectoire positive qui ne peut cependant faire abstraction de la nécessité de développer des activités y compris industrielles tant pour fournir des emplois à nos concitoyens que pour permettre le fonctionnement des services locaux (sportifs, périscolaires, culturels ...).</p>
2		Utilisation de l'eau, ressource qui se raréfie	Le système de refroidissement choisi pour ce projet minimise la consommation d'eau du centre de données en utilisant un système en circuit fermé.

**ANALYSE DES CONTRIBUTIONS ET
BILAN DE LA CONCERTATION DANS LE CADRE DE LA MODIFICATION**

Ligne	Contributeur	Remarques/thématique	Réponses
			<p>Une fois le système rempli, l'eau circulera continuellement entre les serveurs et les refroidisseurs pour dissiper la chaleur sans nécessiter d'approvisionnement en eau fraîche au quotidien.</p> <p>L'eau est encore utilisée pour des usages domestiques comme les toilettes et les cuisines. Pour les toilettes par exemple, l'eau de pluie sera récupérée et réutilisée.</p> <p>A ce stade, la consommation annuelle d'eau du site en fonctionnement à sa capacité maximale est estimée à environ 5 000 m3 par an. Ce volume est donné à titre indicatif, cette estimation pouvant être amenée à évoluer avec l'affinement de la conception du projet, le dimensionnement final des équipements, les technologies mises en œuvre, etc.</p>
3		Utilisation de l'électricité, dont la production est forcément néfaste à l'environnement	<p>Microsoft s'est engagée globalement à couvrir sa consommation d'énergie avec 100 % d'énergie renouvelable d'ici la fin de 2025 en concluant des contrats d'achat d'énergie verte correspondant à 100 % de l'électricité émettrice de carbone consommée par l'ensemble de ses centres de données, bâtiments et campus.</p> <p>Le support de Microsoft pour les énergies renouvelables prend forme avant même que les projets produisant de l'énergie renouvelable ne soient construits, en signant des contrats à long terme appelés accords d'achat d'électricité (AAE).</p>

**ANALYSE DES CONTRIBUTIONS ET
BILAN DE LA CONCERTATION DANS LE CADRE DE LA MODIFICATION**

Ligne	Contributeur	Remarques/thématique	Réponses
			<p>Une fois les projets mis en service la production est injectée dans le réseau électrique.</p> <p>Les centres de données, tout comme les habitations et les entreprises, sont connectés au réseau électrique. Ainsi, lorsque Microsoft permet la construction de nouveaux projets, l'entreprise soutient l'énergie renouvelable sur le réseau pour chacun d'entre eux.</p>
4		Le centre de donnée sert de support à l'IA, qui nuit à la créativité et à la dignité humaine	<p>Quels que soient les jugements de valeur que l'on puisse porter sur l'IA, celle-ci s'impose rapidement dans nos quotidiens tant à titre individuel que professionnel.</p> <p>Elle constitue un puissant levier de productivité que nos sociétés ne pourront qu'exploiter.</p> <p>L'objectif du territoire est ainsi de tirer parti de ce potentiel en le valorisant via des collaborations avec Microsoft (et d'autres ...) au bénéfice :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De son système de formation académique en matière d'enseignement supérieur ; • De son système de santé • De son tissu économique via le développement d'une plateforme d'accélération d'usages IA • De son système de formation et d'éducation en créant notamment un continuum IA de la maternelle au lycée.
5	M. Matthieu HERRMANN	Nuisances sonores	Il y a généralement quatre sources principales de bruit dans les centres de données de Microsoft : les serveurs (dans les bâtiments), les

**ANALYSE DES CONTRIBUTIONS ET
BILAN DE LA CONCERTATION DANS LE CADRE DE LA MODIFICATION**

Ligne	Contributeur	Remarques/thématique	Réponses
			<p>véhicules (employés, livraisons occasionnelles), les équipements de refroidissement et les générateurs de secours.</p> <p>Une modélisation des émissions sonores (système de refroidissement et générateurs) a été réalisée pour affiner la conception du site. Elle est intégrée dans l'étude d'impact. Les limites réglementaires applicables en limite de propriété tout comme les émergences en zones résidentielles sont respectées de jour comme de nuit, même en cas de perte d'alimentation électrique totale (tous les générateurs en fonctionnement simultané, cas improbable).</p> <p>A titre indicatif, à ce stade du projet, en fonctionnement normal :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'émergence maximale (différence entre situation sans et avec projet) modélisée dans les zones résidentielles est de 1,7 dB de jour et 3,2 dB de nuit. • Le niveau sonore maximal modélisé dans les zones résidentielles est de 42,8 dB de jour et 41,0 dB de nuit. <p>Des mesures des niveaux de bruit sur sites seront réalisées en début d'opération afin de vérifier leur conformité par rapport à la modélisation.</p>
6		Nuisance visuelle	<p>Une trame végétale périphérique dense vient d'abord inscrire le projet dans le paysage agricole local. Panneaux prolongés par une trame architecturale composée d'un mur technique en teinte marron, d'un corps en panneaux sandwich gris clair, et d'un couronnement en panneaux légèrement réfléchissants. Ce dernier reflète le ciel et le</p>

**ANALYSE DES CONTRIBUTIONS ET
BILAN DE LA CONCERTATION DANS LE CADRE DE LA MODIFICATION**

Ligne	Contributeur	Remarques/thématique	Réponses
			contexte environnant, allégeant la perception du volume et renforçant son intégration visuelle.
7		Risque de pollution de la nappe phréatique en fonction du type d'industrie implanté au côté de MSFT	La procédure de Déclaration de Projet ne porte que sur le seul foncier afférent au projet Microsoft. Le foncier voisin est exclu de la procédure en cours de mise en compatibilité du PLU. Par ailleurs les installations susceptibles de générer des impacts environnementaux sont soumis à la réglementation des ICPE, protectrice de l'ensemble des enjeux en la matière.
8		Impact de la chaleur sur les riverains, les cultures, la faune et la flore	La modélisation de la chaleur ne prévoit pas d'impact sur les champs voisins (élévation de température entre 0 et 1 °C en fonction du vent) et aucun impact sur les riverains de Petit-Landau et Hombourg. Pour la zone boisée le long du bord ouest du canal, la modélisation prévoit une augmentation de la température entre 0 et 4°C en fonction de la direction du vent et de la hauteur et distance du site. Toutefois, d'après les experts qui ont préparé l'étude d'impact sur l'environnement, un îlot de chaleur ponctuel lié au gisement du vent et localisé, de quelques degrés seulement, ne modifiera pas le comportement des espèces ni celui des habitats.
9		Voie ferrée	Oui effectivement le projet de développement des activités de la bande rhénane comprend un autre site, au sud, celui de Niffer.

**ANALYSE DES CONTRIBUTIONS ET
BILAN DE LA CONCERTATION DANS LE CADRE DE LA MODIFICATION**

Ligne	Contributeur	Remarques/thématique	Réponses
			<p>Compte tenu de sa situation de bord à quai, l'objectif est d'y favoriser les activités liées aux modes de transport décarbonés : voie d'eau et/ou fer.</p> <p>La voie ferrée, actuellement terminus « Euroglas » pourrait être prolongée au sud mais son tracé n'est pas arrêté à ce jour. 4 grandes variantes sont envisageables et dans ce cadre les acteurs publics veillent à ce que le projet de centre de données ne vienne pas compromettre une des solutions en réservant le foncier nécessaire qui ne viendra cependant pas consommer de nouvelles parcelles exploitées (le tracé potentiel est à l'Est du chemin agricole).</p>
10		Utilisation des friches des anciennes mines de potasses	<p>De la même manière, l'usage des friches du bassin potassique est une priorité.</p> <p>L'essentiel des sites concernés a ainsi fait l'objet d'actions de reconversion selon deux axes (production d'énergie photovoltaïque et zones d'activités).</p> <p>Le site Marie Louise regroupe par exemple les deux actions.</p> <p>Deux sites importants restent aujourd'hui en friche :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le carreau Rodolphe pour lequel il convient de préserver le patrimoine bâti remarquable, • Le carreau Amélie qui a vocation à accueillir une Zone d'Activités Economiques pour l'implantation d'une gigafactory. La volonté de m2A est en effet d'y privilégier une activité pourvoyeuse d'emplois en nombre dans un secteur plus densément peuplé que la bande rhénane.

**ANALYSE DES CONTRIBUTIONS ET
BILAN DE LA CONCERTATION DANS LE CADRE DE LA MODIFICATION**

Ligne	Contributeur	Remarques/thématique	Réponses
			Aucune autre friche minière, plane et de surface conséquente, n'est disponible à l'échelle de m2A.
11		Utilisation de la zone industrielle allant de Hombourg a Chalampé	<p>L'utilisation des dents creuses, tant en matière d'habitat que d'activités économiques, est une priorité de m2A ; une priorité permanente imposée tant par la nécessaire sobriété foncière que par les économies qu'elle ne génère en n'imposant pas d'action d'aménagement coûteuse. Cette recherche a cependant été vaine : à l'échelle de la Bande Rhénane seules deux dents creuses dépassant la dizaine d'hectares sont identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le secteur du projet WE Europe est destiné aux activités en lien avec le pôle chimie et nécessaire à sa pérennisation notamment via des outils de décarbonation ; • Le secteur du nouveau terminal portuaire a fait l'objet d'une déclaration de projet pour renforcer les capacités portuaires et sa situation de « bord à quai » nécessite d'être valorisée à cette fin pour développer les modes de transport de marchandises décarbonés.
12		Capitaux étrangers	<p>Les différents documents d'aménagement du territoire sont du seul ressort des acteurs du territoire : Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) et Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) notamment sont portés par m2A.</p> <p>Ces documents permettent et organisent les implantations d'activités. Le secteur dévolu au site Microsoft est ainsi destiné à accueillir, de longue date, des activités que cela soit à l'échelle communale (PLU) ou</p>

**ANALYSE DES CONTRIBUTIONS ET
BILAN DE LA CONCERTATION DANS LE CADRE DE LA MODIFICATION**

Ligne	Contributeur	Remarques/thématique	Réponses
			<p>intercommunale (SCOT). Cette vocation a d'ailleurs encore récemment été confirmée dans le cadre du SCoT révisé le 25 mars 2019 dont le bilan a été approuvé par délibération du 27 janvier 2025.</p> <p>Ces documents ne régissent pas la source des capitaux des investisseurs.</p> <p>Notons d'ailleurs que de nombreux acteurs du territoire sont à capitaux étrangers et le font vivre : Mitsubishi est japonais, Butachimie et Alsachimie sont largement à capitaux allemands, suisse pour Euroglas...</p>
13	Secrétaire administratif de UAF Hardt Sud et AFU de Petit-Landau	Voie ferrée (idem contribution ligne 9)	<p>Effectivement le projet de développement des activités de la bande rhénane comprend un autre site, au sud, celui de Niffer.</p> <p>Compte tenu de sa situation de bord à quai, l'objectif est d'y favoriser les activités liées aux modes de transport décarbonés : voie d'eau et/ou fer.</p> <p>La voie ferrée, actuellement terminus « Euroglas » pourrait donc être prolongée au sud mais son tracé n'est pas arrêté à ce jour. 4 grandes variantes sont envisageables et dans ce cadre les acteurs publics veillent à ce que le projet de centre de données ne vienne pas compromettre une des solutions en réservant le foncier nécessaire qui ne viendra cependant pas consommer de nouvelles parcelles exploitées (le tracé potentiel est à l'Est du chemin agricole).</p> <p>L'élaboration du tracé de ce projet de voie ferrée – porté par le SMO des Ports – se fera, le cas échéant et le moment venu, en étroite concertation avec les acteurs du territoire, tant les collectivités que le monde agricole ou associatif.</p>

**ANALYSE DES CONTRIBUTIONS ET
BILAN DE LA CONCERTATION DANS LE CADRE DE LA MODIFICATION**

Ligne	Contributeur	Remarques/thématique	Réponses
14	M. Philippe FRIES	Consommation énergétique disproportionnée	<p>Au cours des quinze dernières années, le secteur des infrastructures numériques a évolué d'un modèle reposant sur une salle de serveurs dédiée à un client spécifique (sur site) vers des centres de données centralisant des services informatiques « cloud » à plusieurs clients. Ces centres sont soit la propriété d'entreprises exploitant directement les services informatiques (tels que Microsoft), soit celle de fournisseurs de colocation.</p> <p>Les centres de données du type de ceux prévus à Petit Landau peuvent être jusqu'à 80 % plus efficaces sur le plan énergétique que les services traditionnels sur site, poursuivant des objectifs ambitieux de décarbonation visant à faire correspondre leur consommation énergétique à une énergie sans carbone.</p> <p>Microsoft a partagé un document en janvier 2025, accessible au public, sur "Accelerating sustainability with AI" (Accélérer la durabilité avec l'IA). Il indique que l'Entreprise se concentre sur trois domaines pour améliorer la durabilité de l'infrastructure de l'IA : minimiser l'utilisation des ressources, élargir l'accès à l'électricité sans carbone et soutenir les acteurs locaux dans la réalisation de leurs objectifs sociaux, économiques et de durabilité.</p> <p>En termes de minimisation de l'utilisation des ressources, voici quelques exemples d'actions :</p>

**ANALYSE DES CONTRIBUTIONS ET
BILAN DE LA CONCERTATION DANS LE CADRE DE LA MODIFICATION**

Ligne	Contributeur	Remarques/thématique	Réponses
			<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation de petits modèles de langage, le cas échéant, qui réduisent la demande de calcul ; - Utilisation de l'IA pour améliorer l'efficacité énergétique des centres de données. <p>Ainsi, Microsoft utilise l'IA pour améliorer l'efficacité énergétique de ses centres de données via des algorithmes d'apprentissage automatique, et peut prédire les besoins en énergie permettant d'ajuster les systèmes de refroidissement en temps réel, réduisant ainsi la consommation d'énergie et les émissions de carbone. Cette optimisation permet de maintenir les performances tout en minimisant l'impact environnemental.</p>
15		Incohérence du choix d'implantation à proximité du canal d'Alsace sans utiliser la ressource en eau	<p>Utilisation de la ressource en eau : aucun prélèvement dans la nappe phréatique ou le canal d'Alsace n'est envisagé.</p> <p>Le système de refroidissement choisi pour ce projet minimise la consommation d'eau du centre de données en utilisant un système en circuit fermé. Une fois le système rempli pendant la construction, l'eau circulera continuellement entre les serveurs et les refroidisseurs pour dissiper la chaleur sans nécessiter d'approvisionnement en eau fraîche au quotidien.</p> <p>Cf. également réponse à la contribution ligne 46</p>

**ANALYSE DES CONTRIBUTIONS ET
BILAN DE LA CONCERTATION DANS LE CADRE DE LA MODIFICATION**

Ligne	Contributeur	Remarques/thématique	Réponses
16		Destruction des terres agricoles ou naturelles	Cf. réponse contribution lignes 39, 48, 63
17		Pollution numérique croissante	Cf réponse contribution ligne 14 Les centres de données du type de ceux prévus à Petit Landau peuvent être jusqu'à 80 % plus efficaces sur le plan énergétique que les services traditionnels sur site, poursuivant des objectifs ambitieux de décarbonation visant à faire correspondre leur consommation énergétique à une énergie sans carbone.
18		Incohérence politique/nuisances importées sur le territoire s'agissant d'une entreprise américaine	Cf réponse contribution ligne 12
19		Faible impact économique local	Les centres de données de Microsoft représentent un investissement important et un engagement à long terme envers la collectivité. Dans le monde entier, les territoires peuvent généralement s'attendre à des retombées économiques notables, combinant production locale, revenus d'emploi et contributions aux recettes publiques — tout cela grâce à un seul centre de données de grande envergure. Les économies locales bénéficient d'investissements considérables dans les terrains, la construction et les infrastructures. Les entreprises locales sont appuyées par l'approvisionnement en matériaux et services auprès de fournisseurs et entrepreneurs de proximité. Les activités opérationnelles, telles que les achats auprès de commerces locaux ou

**ANALYSE DES CONTRIBUTIONS ET
BILAN DE LA CONCERTATION DANS LE CADRE DE LA MODIFICATION**

Ligne	Contributeur	Remarques/thématique	Réponses
			<p>la consommation de services publics, génèrent de la valeur économique et des recettes fiscales. La présence d'un centre de données agit comme un moteur pour la croissance du secteur technologique, attirant des entreprises en démarrage, stimulant l'innovation et créant de nouveaux emplois.</p> <p>Les centres de données créent des emplois locaux attractifs, tant pendant la construction que pendant l'exploitation. Jusqu'à 200 emplois seront créés sur site pour l'exploitation et la maintenance du centre de données. Les fournisseurs et les employés des centres de données contribuent à l'économie locale en consommant des biens et des services locaux.</p> <p>Cf. réponse contribution ligne 63</p>
20		Déficit de transparence et de concertation	<p>Il est rappelé que les modalités de la concertation ont définies dans le cadre de la DCA de lancement et que cette concertation comprend des dossiers « papiers » et numériques. La concertation s'est traduite par des deux réunions publiques dont une « axée » sur les habitants de Petit-Landau/Hombourg</p> <p>Concernant les incidences sur le bruit : partage des informations au fur et à mesure de la procédure (notamment lors de réunions publiques) en fonction de l'avancement des études. Rappel également lors de la dernière réunion publique par Monsieur le Sous-Préfet de l'attention qui</p>

**ANALYSE DES CONTRIBUTIONS ET
BILAN DE LA CONCERTATION DANS LE CADRE DE LA MODIFICATION**

Ligne	Contributeur	Remarques/thématique	Réponses
			sera portée tout particulièrement par les services de l'Etat sur cette question du bruit et des potentielles nuisances sonores.
21		Impacts visuels	<p>Le projet a été conçu pour limiter au maximum son impact visuel depuis les routes et habitations : une trame végétale périphérique recrée un filtre paysager, tandis que les façades sont traitées en trois strates (soubassement brun, corps gris clair, couronnement légèrement réfléchissant) pour fondre le bâtiment dans le ciel et le paysage environnant. Ce travail architectural vise une insertion sobre et respectueuse du site.</p> <p>Les visuels présentés par la Microsoft lors de la réunion publique démontrent qu'il n'y a pas de dégradation de la zone reliant Hombourg et Petit-Landau. Tout est mis en œuvre par la société pour minimiser l'impact visuel (choix des matériaux, couleurs, volumes, plantations...) du projet.</p>
22		Préjudices financiers	Aucun lien ne peut être établi entre l'implantation et un éventuel préjudice financier. L'attractivité du territoire en sera globalement renforcée bénéficiant ainsi aux propriétaires de biens. L'installation de nombreuses activités au cours des dernières décennies dans l'ensemble de la bande rhénane de Bâle à Lauterbourg, n'a nui à la valeur des biens immobiliers qui sortent plutôt valorisés de la dynamique d'emplois positive du secteur.

**ANALYSE DES CONTRIBUTIONS ET
BILAN DE LA CONCERTATION DANS LE CADRE DE LA MODIFICATION**

Ligne	Contributeur	Remarques/thématique	Réponses
23		Suspension du projet/concertation	<p>L'Etat de droit dans lequel nous vivons ne permet pas à une administration, une agglomération ni même un service de l'Etat de suspendre un projet qui s'inscrit dans le cadre et le respect d'une procédure légale encadrée par le Code de l'urbanisme.</p> <p>Par ailleurs, la procédure de DPmec intègre un processus de concertation avec la population et une enquête publique qui permettent à toute personne – en fonction du stade d'avancement de la procédure- d'accéder au dossier/informations dont l'étude d'impact qui sera joint au dossier soumis à enquête publique.</p> <p>Pour rappel et alors même qu'elle aurait dû s'achever au mois de juin, m2A a choisi de prolonger la concertation avec le public et les agriculteurs notamment pour leur permettre de s'exprimer et contribuer au projet.</p>
24	Stefan SUTER – Climat 3 Frontières	Fuite des bénéfices vers l'Amérique	<p>L'exploitant du data center, fut-il américain ou européen, paiera les taxes dont il est redevable sur notre territoire conformément à la législation en vigueur en la matière.</p> <p>Il emploiera de la main d'œuvre qualifiée locale alsacienne. Il sous traitera à des entreprises locales.</p> <p>Il contribuera ainsi de fait à alimenter la richesse du territoire ... même si les bénéfices globaux de l'entreprise seront consolidés dans un pays tiers.</p>
25		Utilisation des terrains agricoles	Cf. réponse contribution ligne 1

**ANALYSE DES CONTRIBUTIONS ET
BILAN DE LA CONCERTATION DANS LE CADRE DE LA MODIFICATION**

Ligne	Contributeur	Remarques/thématique	Réponses
26		Bruit	Cf. réponse contribution ligne 5
27		Chaleur	Cf. réponse contribution ligne 8
28		IA	Cf. réponse contribution ligne 4
29		Compensations	Cf. réponse contribution lignes 36, 40, 42, 49
30		Demande de réalisation d'un audit sur le sol européen Demande d'organisation	La réalisation d'un audit sur le sol européen transcende le champ de mur anti bruit de m2A ni même de l'Etat. Les réunions publiques étaient ouvertes à tous les citoyens sans restriction géographique, les médias ayant relayé leur tenue
31	Fabien MIRMONT	Réaction des pays voisins	La commune de Bad Bellingen directement en visibilité sur le site a été associée à la phase de concertation préalable. Par ailleurs dans le cadre de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Petit-Landau, les autorités allemandes seront consultées conformément aux dispositions de l'article R104-26 du Code de l'urbanisme. Cet avis sera joint au dossier qui sera soumis à enquête publique. Le public pourra donc en prendre connaissance.
32		Etudes d'impacts	Une étude d'impact sur l'environnement fera partie du dossier de demande d'autorisation environnementale pour le projet. Ce processus inclut une consultation du public.

**ANALYSE DES CONTRIBUTIONS ET
BILAN DE LA CONCERTATION DANS LE CADRE DE LA MODIFICATION**

Ligne	Contributeur	Remarques/thématique	Réponses
33		Compatibilité avec les sites voisins classés Seveso	<p>Ce sujet sera traité dans le cadre d'une étude de dangers qui fera partie du dossier de demande d'autorisation environnementale pour le projet.</p> <p>A ce stade du projet, l'étude de dangers indique que le risque lié aux installations voisines est négligeable car les effets n'atteignent pas le site du projet. De même, la modélisation des effets du projet n'indique pas d'impact sur les zones d'activités voisines.</p>
34		Etude des risques	<p>Une étude de dangers fera partie du dossier de demande d'autorisation environnementale pour le projet. Ce processus inclut une consultation du public.</p> <p>A ce stade du projet, la modélisation des effets du projet ne prévoit pas d'impact sur les zones résidentielles des villages de Hombourg et Petit-Landau.</p>
35		Hauteur des murs anti-bruit	Elle sera de 9 mètres.
36	FDSEA Haut-Rhin	Conséquences directes sur les exploitations agricoles	<p>Une étude de compensation agricole est conduite par la Chambre d'Agriculture sous la maîtrise d'Ouvrage du SM des Ports.</p> <p>Cette étude montre l'importance globale du développement des activités : près de 3.5% de la Surface Agricole Utile (SAU) du territoire et plus particulièrement sur deux exploitations touchées à plus de 15% de leur SAU.</p> <p>Des mesures de compensation collectives seront mises en œuvre mais avant ces dernières, la volonté des acteurs publics est de mettre en</p>

**ANALYSE DES CONTRIBUTIONS ET
BILAN DE LA CONCERTATION DANS LE CADRE DE LA MODIFICATION**

Ligne	Contributeur	Remarques/thématique	Réponses
			œuvre des compensations foncières individuelles pour permettre à ceux-directement impactés de se rapprocher au plus près de leur potentiel foncier initial.
37		Augmentation de la température/microclimat	Cf. réponse contribution ligne 8
38		Ressource en eau	Cf. réponse contribution ligne 15
39		Transformateurs RTE	m2A s'est engagée dans une action forte en faveur de la décarbonation des activités de son territoire. Cette décarbonation est nécessaire à la pérennisation des sites industriels du Pôle Chimie de Chalampé, à l'accueil de nouvelles activités sur le site Stellantis ainsi qu'à l'accueil de Gigafactories sur les anciens carreaux miniers et au projet de Data Center. Une démarche spécifique de concertation est menée par l'Etat et RTE à ce sujet. L'enjeu de préservation et de moindre impact sur l'économie agricole a bien été porté à connaissance et est intégré à la démarche en cours sans lien direct avec le projet de centre de données.
40		Compensations pour zones humides et espèces protégées	Le projet ne nécessite pas de compensation pour les zones humides (non présentes sur le site) ou d'espèces protégées nécessitant une dérogation.
41		Espaces verts	Le projet occupe environ 65 % de l'emprise totale en surfaces artificialisées, le reste étant dédié à des trames paysagères, bassins

**ANALYSE DES CONTRIBUTIONS ET
BILAN DE LA CONCERTATION DANS LE CADRE DE LA MODIFICATION**

Ligne	Contributeur	Remarques/thématique	Réponses
			d'infiltration et noues végétalisées. Ce ratio volontairement bas s'inscrit dans une logique de sobriété foncière, avec un aménagement extensif pensé pour préserver l'équilibre hydrologique du site et favoriser la biodiversité locale.
42		Compensation environnementale l'intérieur du site	<p>à</p> <p>Les mesures seront détaillées dans l'étude d'impact sur l'environnement qui fera partie intégrante du dossier d'autorisation environnementale.</p> <p>A ce stade, le projet prévoit 1,4 ha de prairie dont 0,7 ha au sud qui sont compatibles pour une mesure de réduction de l'impact sur la population d'alouette des champs observée sur le site (4 noyaux de population). Les autres zones de prairie ou paysagères permettent aussi de créer des habitats favorables à d'autres espèces sur le site et ainsi de réduire l'impact du projet sur la biodiversité.</p> <p>L'alouette des champs ayant besoin d'espaces très particuliers, deux mesures d'accompagnement hors-site sont également à l'étude et restent à explorer avec les acteurs locaux : soit la création de 5ha de prairie de fauche, soit la création d'une culture céréalière de 5ha dans un rayon de 20 km. Les modalités de ces créations (contrat, achat etc.) ne sont pas définies à ce stade. Ces mesures sont aussi à valider avec les autorités compétentes (DREAL, etc).</p> <p>L'étude d'impact sur l'environnement qui fera partie du dossier d'autorisation environnementale contient une étude de l'impact du projet</p>

**ANALYSE DES CONTRIBUTIONS ET
BILAN DE LA CONCERTATION DANS LE CADRE DE LA MODIFICATION**

Ligne	Contributeur	Remarques/thématique	Réponses
			sur la faune et la flore, y compris les espèces protégées, sur le site et ses alentours. Les mesures d'évitement, réductions et compensations sont détaillées dans ce dossier.
43		Accès ferroviaire	<p>Il s'agit d'un accès potentiel comme précisé ci-dessus.</p> <p>Une première étape de concertation a eu lieu le 7 juillet 2025 avec des acteurs agricoles notamment. Elle témoigne d'un champ des possibles de l'ordre de 4 grandes alternatives.</p> <p>L'une d'entre elle passe à l'Ouest du terrain d'assiette de l'opération projetée portée par la société Microsoft.</p> <p>Cette infrastructure ferroviaire est directement liée au développement du secteur de Niffer.</p> <p>Son tracé sera naturellement défini dans le respect des règles en vigueur et se traduira nécessairement par une phase de concertation préalable comme cela a été le cas pour les projets de terminal portuaire d'Ottmarsheim ou de centre de données (en cours).</p>
44		Conclusions	<p>M2A s'est engagée dans une action forte en faveur de la décarbonation des activités de son territoire. Cette décarbonation est nécessaire à la pérennisation des sites industriels du Pôle Chimie de Chalampé ; à l'accueil de nouvelles activités sur le site Stellantis ; à l'accueil de Gigafactories sur les anciens carreaux miniers et au projet de Data Center.</p> <p>Une démarche spécifique de concertation est menée par l'Etat et RTE à ce sujet.</p>

**ANALYSE DES CONTRIBUTIONS ET
BILAN DE LA CONCERTATION DANS LE CADRE DE LA MODIFICATION**

Ligne	Contributeur	Remarques/thématique	Réponses
			L'enjeu de préservation et de moindre impact sur l'économie agricole a bien été porté à connaissance et est intégré à la démarche en cours sans lien direct avec le projet de centre de données.
45	CITOYEN CONCERNE	Remarques	<p>S'agissant de la consommation d'eau – Cf. réponse contribution ligne 2 et 15.</p> <p>S'agissant de la consommation des terres, les éléments exposés ci-dessus sont rappelés – Cf. réponse contribution ligne 1.</p> <p>m2A est pleinement consciente que la consommation de terres agricoles induite par ce projet, comme d'autres, réduit le potentiel de production alimentaire local.</p> <p>La modération de la consommation agricole est ainsi inscrite au cœur du projet de territoire.</p> <p>La réduction de la consommation foncière constitue ainsi une des priorités inscrites au SCOT en vigueur ainsi qu'un des axes forts du projet de PLUi actuellement en cours d'élaboration.</p> <p>Il ressort d'ailleurs du bilan du SCOT approuvé par délibération de son Conseil d'Agglomération en date du 27 janvier 2025 que m2A a atteint ses objectifs en la matière.</p> <p>Le futur PLUi sera encore plus ambitieux, notamment sous l'angle de l'habitat, et plusieurs centaines d'hectares ayant vocation dans le cadre des PLU actuels à être urbanisés seront préservés via le nouveau document d'urbanisme en cours d'élaboration (PLUi).</p>

**ANALYSE DES CONTRIBUTIONS ET
BILAN DE LA CONCERTATION DANS LE CADRE DE LA MODIFICATION**

Ligne	Contributeur	Remarques/thématique	Réponses
			L'artificialisation des 35ha s'inscrit donc dans une trajectoire positive qui ne peut cependant faire abstraction de la nécessité de développer des activités y compris industrielles tant pour fournir des emplois à nos concitoyens que pour permettre le fonctionnement des services locaux (sportifs, périscolaires, culturels ...).
46	ALSACE NATURE	Capacités du port	Le secteur d'activités de la bande rhénane est, comme l'indique Alsace Nature, un des secteurs majeurs de développement de m2A. L'exploitation de la voie d'eau et de la voie ferrée est effectivement un élément important de l'offre du secteur. Il convient d'y ajouter, dans un contexte de décarbonation accélérée de notre économie, les lignes de transport d'énergie électrique 400 et 225 kV permettant une connexion de proximité aux acteurs du secteurs : pôle chimie, site Stellantis mais aussi centre de données.
47		Peu de détail dans le dossier sur l'incidence environnementale du projet pour la consultation du public	L'incidence environnementale du projet sera détaillée dans l'étude d'impact sur l'environnement qui fait partie du dossier d'autorisation environnementale. Une consultation du public incluant une visibilité des documents formant l'étude aura lieu pendant ce processus après le dépôt du dossier d'autorisation environnementale.
48		SCoT/type d'industrie	L'affectation de terres à un usage d'activités autres qu'agricole interroge nécessairement. C'est tout l'enjeu des équilibres d'un document d'urbanisme comme le SCOT ou le PLU.

**ANALYSE DES CONTRIBUTIONS ET
BILAN DE LA CONCERTATION DANS LE CADRE DE LA MODIFICATION**

Ligne	Contributeur	Remarques/thématique	Réponses
			L'importance globale de la population de m2A, la diminution progressive du nombre d'emplois à l'hectare dont témoigne le site Stellantis, nécessite de nouvelles implantations pour maintenir la dynamique de l'agglomération. m2A est par ailleurs pleinement investie dans son programme alimentaire territorial et des actions foncières sont en cours pour maintenir notamment le potentiel BIO de l'agglomération.
49		Impact sur la faune et espèces protégées ; mesures de réduction et compensation	L'étude d'impact sur l'environnement qui fera partie du dossier d'autorisation environnementale contient une étude de l'impact du projet sur la faune et la flore, y compris les espèces protégées, sur le site et ses alentours. Les mesures d'évitement, réductions et compensations sont détaillées dans ce dossier. À ce stade, aucune dérogation pour les espèces protégées n'est nécessaire.
50		Pollution du fleuve en cas d'accident, particulièrement en cas d'incendie	L'étude de dangers qui fera partie du dossier d'autorisation environnementale contient une étude des risques en cas d'incendie.
51		Etude de danger	Une étude de dangers fera partie du dossier de demande d'autorisation environnementale pour le projet. Ce processus inclut une consultation du public.

**ANALYSE DES CONTRIBUTIONS ET
BILAN DE LA CONCERTATION DANS LE CADRE DE LA MODIFICATION**

Ligne	Contributeur	Remarques/thématique	Réponses
52		10 degrés différence extérieur	Microsoft ne communique pas sur les températures constatées à l'intérieur des bâtiments.
53		Utilisation des générateurs non exceptionnels ; description des tests ; estimations de leur impact	<p>Les centres de données de Microsoft utilisent des générateurs de secours pour assurer une alimentation électrique continue en cas d'urgence, ce qui est essentiel pour maintenir la fonctionnalité des applications de Cloud. Des systèmes d'urgence similaires sont utilisés par les hôpitaux et d'autres installations critiques. Ces générateurs sont soumis à des tests réguliers, mensuels et annuels, et sont réglementés par des directives telles que la directive sur les installations de combustion moyennes (MCPD) et la directive sur les émissions industrielles (IED). Ils ne sont testés qu'une fois par mois en moyenne et utilisés pour de plus longues durées seulement en cas de perte d'alimentation électrique.</p> <p>L'impact sur l'utilisation des générateurs (émissions dans l'air, bruit etc.) sera analysé dans l'étude d'impact sur l'environnement.</p>
54		Chaleur	Cf. réponse contribution ligne 8 – les études détaillées seront présentées dans l'étude d'impact sur l'environnement.
55		Bruit	Cf. réponse contribution ligne 5 – les études détaillées seront présentées dans l'étude d'impact sur l'environnement.

**ANALYSE DES CONTRIBUTIONS ET
BILAN DE LA CONCERTATION DANS LE CADRE DE LA MODIFICATION**

Ligne	Contributeur	Remarques/thématique	Réponses
56		Empreinte carbone	Une étude de l’empreinte carbone du projet fera partie du dossier de permis de construire et d’autorisation environnementale.
57		Energie grise	Une étude de l’empreinte carbone du projet fera partie du dossier de permis de construire et d’autorisation environnementale.
58		Consommation électrique et source d’énergie	Cf. réponse contribution lignes 3 et 14
59		Bains liquide diélectriques	Ces informations relèvent des technologies de refroidissement du centre de données et ne sont pas communicables.
60		Impacts des travaux	L’étude d’impact sur l’environnement qui fera partie du dossier d’autorisation environnementale contient une étude de l’impact du projet pendant la phase de construction.
61		Politique de sobriété de l’entreprise	Microsoft considère que la technologie peut être un levier puissant pour relever certains des défis les plus pressants de la société, notamment en matière de durabilité environnementale. L’organisation observe déjà comment l’application de l’intelligence artificielle peut accélérer les avancées climatiques, qu’il s’agisse de la découverte de nouveaux matériaux ou de la surveillance et de la mesure des écosystèmes à grande échelle. Face à la croissance de la demande en IA et en services Cloud, Microsoft fait évoluer la conception, la construction et l’exploitation de ses centres de données et campus. Grâce à l’optimisation des systèmes et à l’adoption de solutions innovantes, la

**ANALYSE DES CONTRIBUTIONS ET
BILAN DE LA CONCERTATION DANS LE CADRE DE LA MODIFICATION**

Ligne	Contributeur	Remarques/thématique	Réponses
			<p>société s'efforce de réduire l'intensité carbone de ses opérations tout en soutenant l'expansion des infrastructures et l'adoption technologique.</p> <p>Microsoft s'est fixé des objectifs ambitieux en matière de développement durable : être négatif en carbone, positif en eau et sans déchets d'ici à 2030, tout en protégeant les écosystèmes.</p> <p>Microsoft s'engage à couvrir sa consommation d'énergie avec 100 % d'énergie renouvelable d'ici la fin de 2025 en concluant des contrats d'achat d'énergie verte correspondant à 100 % de l'électricité émettrice de carbone consommée par l'ensemble de nos centres de données, bâtiments et campus.</p> <p>Le support de Microsoft pour les énergies renouvelables prend forme avant même que les projets produisant de l'énergie renouvelable ne soient construits, en signant des contrats à long terme appelés accords d'achat d'électricité (AAE).</p> <p>Une fois les projets mis en service la production est injectée dans le réseau électrique.</p> <p>Les centres de données, tout comme les habitations et les entreprises, sont connectés au réseau électrique. Ainsi, lorsque Microsoft permet la construction de nouveaux projets, l'entreprise soutient l'énergie renouvelable sur le réseau pour chacun d'entre eux.</p> <p>L'ensemble des informations détaillées figure dans le Rapport sur la durabilité environnementale 2025.</p>

**ANALYSE DES CONTRIBUTIONS ET
BILAN DE LA CONCERTATION DANS LE CADRE DE LA MODIFICATION**

Ligne	Contributeur	Remarques/thématique	Réponses
62		Publication de la consommation liée à la DEE	Cette question sur la mise en œuvre d'une directive européenne relève des autorités nationales compétentes et pas du projet objet de cette consultation.
63		Emploi bas par rapport à d'autres industries	<p>Le ratio d'emploi à l'hectare est effectivement bas. Il est cependant directement comparable à celui d'autres projets récents notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet Extension EUROGLAS sur 18 ha => 110 emplois : 6,11 emplois par ha • Projet MICROSOFT sur 36 ha => 200 emplois : 5,5 emplois par ha. • Projet SOPREMA : 50 emplois sur 8 ha ; 6,25 emplois /ha <p>Il est en revanche très inférieur à celui de Gigafactory à Wittelsheim ou même du site Stellantis actuel (15 à 20 emplois par ha). Il témoigne, hors activités tertiaires pures, d'une consommation foncière importante par emploi qui caractérise le territoire de m2A du fait de sa vocation industrielle historique. C'est pourquoi, un travail va être conduit avec MICROSOFT pour des actions de l'entreprise contribuant à l'attractivité et au développement du territoire selon 5 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le renforcement de l'enseignement supérieur du territoire au moyen de modules d'IA ; • Le déploiement de solutions IA au service de la santé et de ses établissements ; • L'intégration progressive de modules d'IA dans les formations professionnelles existantes

**ANALYSE DES CONTRIBUTIONS ET
BILAN DE LA CONCERTATION DANS LE CADRE DE LA MODIFICATION**

Ligne	Contributeur	Remarques/thématique	Réponses
			<ul style="list-style-type: none"> • La valorisation des métiers du numérique et l'appui méthodologique en IA aux startups • La sensibilisation aux usages de l'IA pour les jeunes au cours de leur parcours scolaire. <p>Enfin n'oublions pas l'effet de visibilité qu'offre au territoire une marque de renommée mondiale comme Microsoft.</p>
64		Investissement, emplois, formation	<p>En 2024, Microsoft a annoncé un investissement de 4 milliards d'euros dans le développement d'une infrastructure cloud et IA, dans la formation à l'IA et l'accélération des startups françaises, avec l'ambition de former 1 million de personnes et de soutenir 2 500 startups françaises d'ici 2027. Le projet de Petit-Landau fait partie de cet investissement.</p> <p>Un centre de données représente un investissement élevé. L'intérêt local d'un tel centre réside dans ses effets d'entraînement et de réseau : il stimule la chaîne d'approvisionnement locale, attire des entreprises numériques, réduit la latence pour les organisations de la région et, bien sûr, crée de nouveaux emplois.</p>
65		Avantages fiscaux, financements publics	<p>A l'échelle du territoire de m2A, qui est celle de la concertation conduite, aucun avantage fiscal, aucun financement public n'est consenti au bénéfice de MICROSOFT.</p> <p>Et comme indiqué précédemment MICROSOFT soutiendra des actions d'intérêt général dans le domaine de l'usage de l'IA sans oublier le</p>

**ANALYSE DES CONTRIBUTIONS ET
BILAN DE LA CONCERTATION DANS LE CADRE DE LA MODIFICATION**

Ligne	Contributeur	Remarques/thématique	Réponses
			paiement de la fiscalité afférente à toute implantation-activité de cette nature.
66	Bénédicte DE ANDRADE (Petit-Landau)	Sollicite des informations sur le bilan de la concertation et les échéances à venir	La concertation ayant été prolongée par délibération du Conseil d'Agglomération en date du 16.06.25, le bilan intégrant les observations et attentes du public sera dressé et présenté au Conseil d'Agglomération qui en délibèrera et l'arrêtera lors de sa séance du 13 octobre 2025.
67	Valérie TSCHAMBER (Hombourg)	Opposition au projet qui apportera selon elle des nuisances sonores continues et importantes, dues aux systèmes de ventilation/refroidissement. (Valeur des mesures réalisées seraient de plus de 10 à 15 dB plus faibles que celles attendues. Souhaite qu'un cabinet extérieur indépendant soit mandaté par la M2A pour déterminer les niveaux de bruit actuels aux centre et abords du village.	Cf réponse contribution lignes 5 et 20

**ANALYSE DES CONTRIBUTIONS ET
BILAN DE LA CONCERTATION DANS LE CADRE DE LA MODIFICATION**

Ligne	Contributeur	Remarques/thématique	Réponses
68	Jérôme BUTSCHA (Hombourg)	Impact économique direct sur son activité avec une diminution de la rentabilité de sa société et donc de ses revenus.	Une étude de compensation agricole est conduite par la Chambre d'Agriculture sous maîtrise d'ouvrage du SM des Ports.
69		S'agissant des "solutions de compensation foncière à l'étude" évoquées lors de la reunion publique du 26 juin 2025 pour les exploitants agricoles concernés par cette implantation, il n'a, à ce jour, pas été contacté à ce sujet.	Des mesures de compensation collectives seront mises en œuvre mais avant ces dernières, la volonté des acteurs publics est de mettre en œuvre des compensations foncières individuelles pour permettre à ceux-directement impactés de se rapprocher au plus près de leur potentiel foncier initial. Monsieur BUTSCHA a participé à la réunion de restitution organisée par la Chambre d'agriculture à ce sujet le 12 juin 2025 à Petit-Landau. Il est prévu une session de la CDPENAF en fin d'année qui permettra de confirmer les éléments de compensation exposés
70		Question du phasage des travaux et de la nécessité pour les agriculteurs de pouvoir continuer à	La date de libération du terrain d'assiette de l'opération par les exploitants ne pourra être arrêté par le porteur de projet qu'une fois les autorisations d'urbanisme obtenues et les acquisitions réalisées.

**ANALYSE DES CONTRIBUTIONS ET
BILAN DE LA CONCERTATION DANS LE CADRE DE LA MODIFICATION**

Ligne	Contributeur	Remarques/thématique	Réponses
		exploiter les parcelles non concernées par la construction du nouveau bâtiment.	
71		La question des nuisances sonores doit être réglée par des solutions techniques de type mur acoustique	Cf. réponse contribution lignes 5 et 20
72		Positionnement de la haie sur le terrain d'assiette de l'opération	Tel sera le cas dans le cadre du projet
73		La minimisation de la production de chaleur	Cf. réponse contribution ligne 8 – les études détaillées seront présentées dans l'étude d'impact sur l'environnement.
74	Yvan TSCHAMBER (Hombourg)	Risque de pollution sonore due à un site très bruyant qui tourne 24h sur 24	Cf. réponse contribution lignes 5 et 20
75		La question de l'acheminement des	Le transformateur RTE nécessaire à la décarbonation de l'ensemble du tissu industriel de l'agglomération mulhousienne fera l'objet d'une procédure spécifique.

**ANALYSE DES CONTRIBUTIONS ET
BILAN DE LA CONCERTATION DANS LE CADRE DE LA MODIFICATION**

Ligne	Contributeur	Remarques/thématique	Réponses
		énergies vers ce nouveau site.	Le projet est porté par RTE qui travaille actuellement sur le sujet. Il semble à ce stade acté que l'alimentation du site devrait être aérienne. A confirmer par RTE.
76		Intégration harmonieuse dans le paysage est indispensable.	Cet impératif est bien pris en compte dans le cadre du projet Cf. réponse contribution lignes 6 et 21



Projet de centre de données Microsoft à Petit-Landau

25 février 2025
Petit-Landau



Cloud Operations
+ Innovation

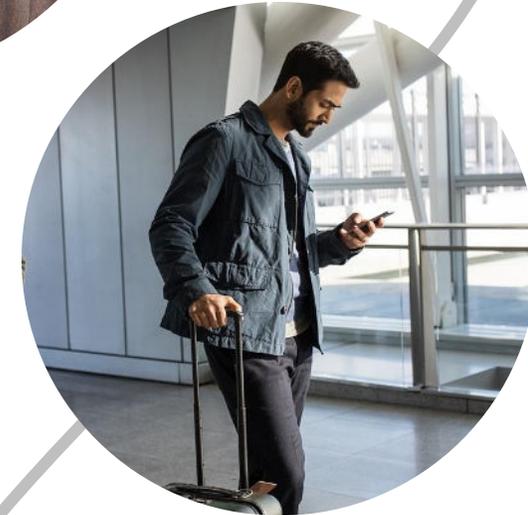




Qu'est-ce qu'un centre de données ?



Le cloud est devenu une partie intégrante de notre vie quotidienne



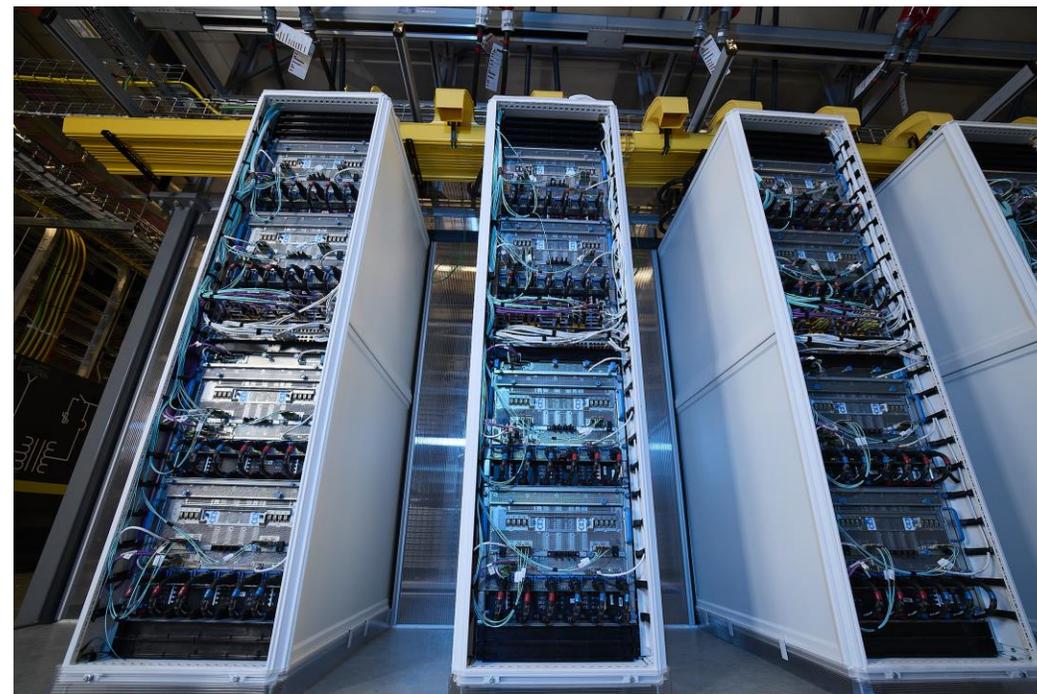
A man in a dark jacket and jeans is walking through a long, brightly lit aisle in a data center. The aisle is lined with server racks on both sides. Above the racks, there are blue cable trays filled with numerous cables. The perspective is from a low angle, looking down the aisle towards the man. The lighting is bright and even, highlighting the industrial environment.

Les centres de données sont le coeur du Cloud

Grâce à eux, les services essentiels de la société aussi bien que nos activités de loisirs sont rendus possibles.

Exemple de l'intérieur d'un centre de données

Comprendre le Cloud et les centres de données Microsoft



[Le Cloud Microsoft au service de la vie quotidienne](#)



[Le Cloud et les centres de données Microsoft](#)

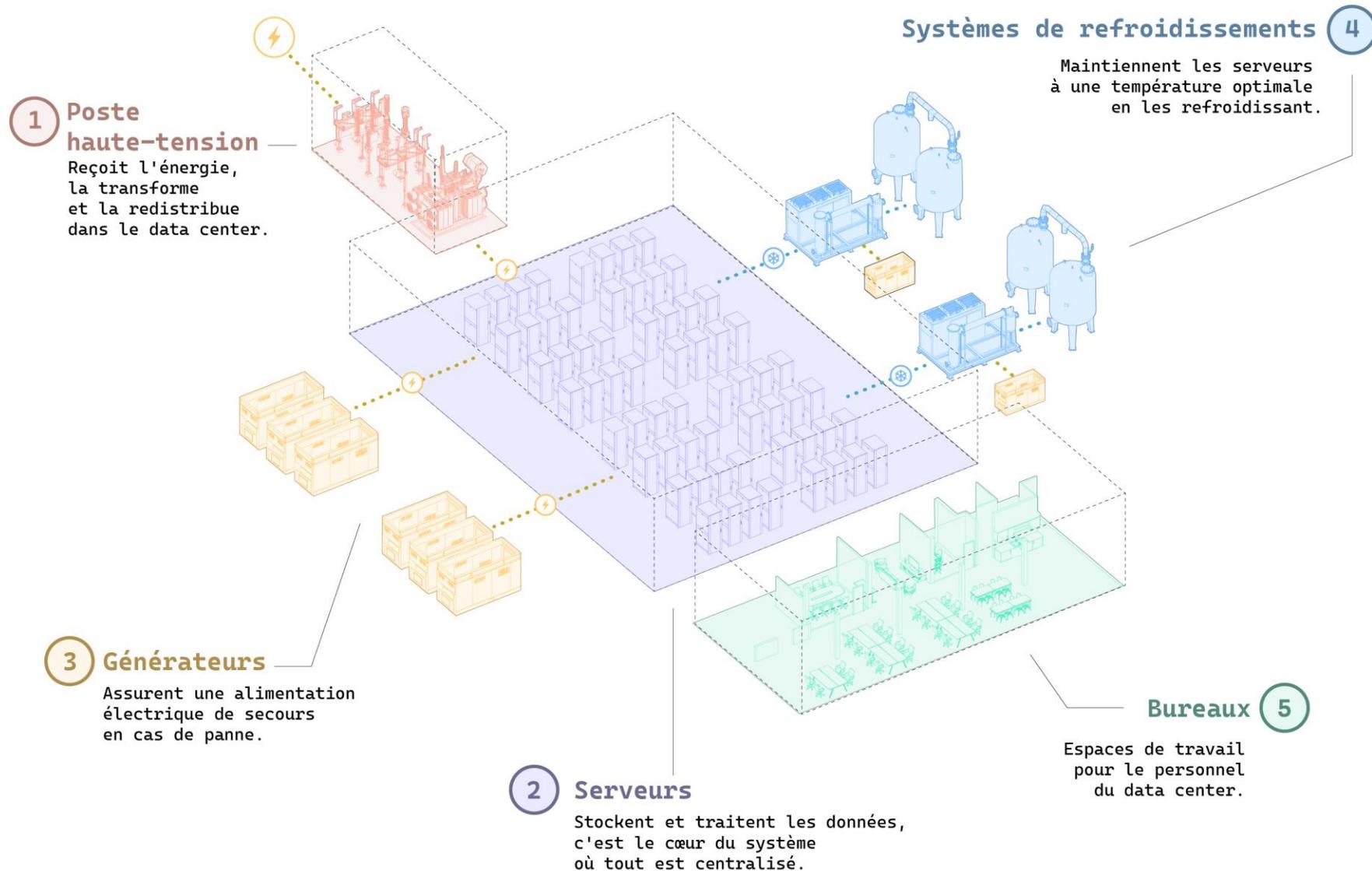
Pour regarder les vidéos Youtube avec des sous-titres français, activer les sous-titres



puis choisir la langue de traduction dans les paramètres

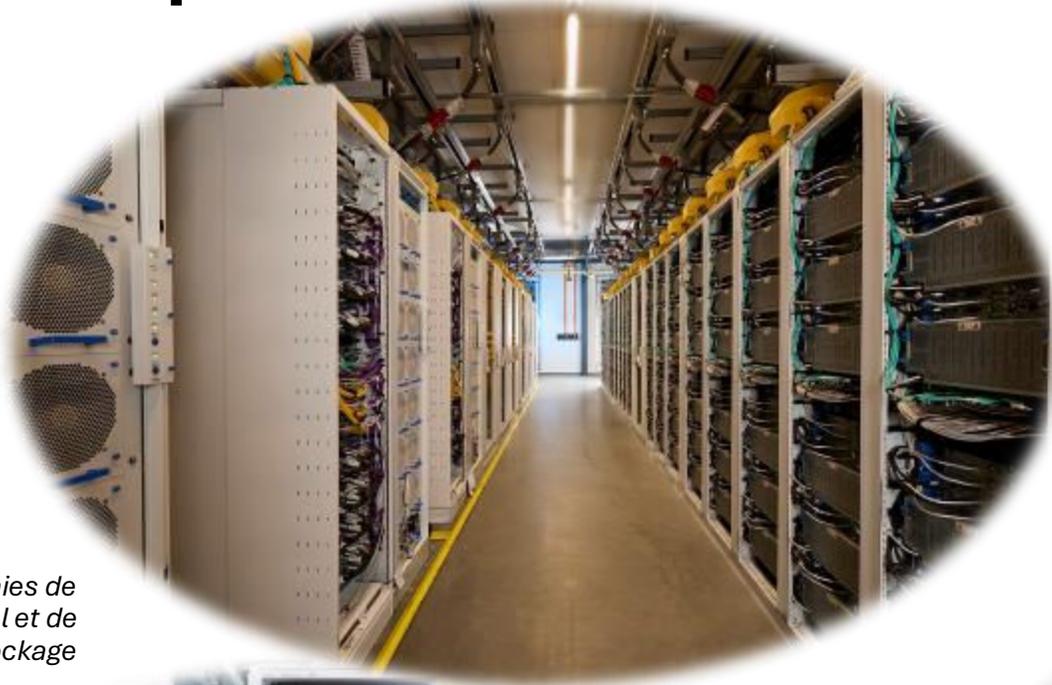


Les principaux éléments d'un centre de données



Représentation schématique et simplifiée d'un centre de données

Les principaux éléments d'un centre de données



Exemple de baies de calcul et de stockage



Exemple de générateurs et de systèmes de refroidissement



Exemple de générateurs

Centres de données Microsoft



Centre de données Microsoft, Pologne



Centre de données, États-Unis



Centre de données Microsoft, Pays-Bas



Centre de données, États-Unis



Le projet de centre de données de Petit-Landau



HOMBOURG

SCHLIENGEN

Site

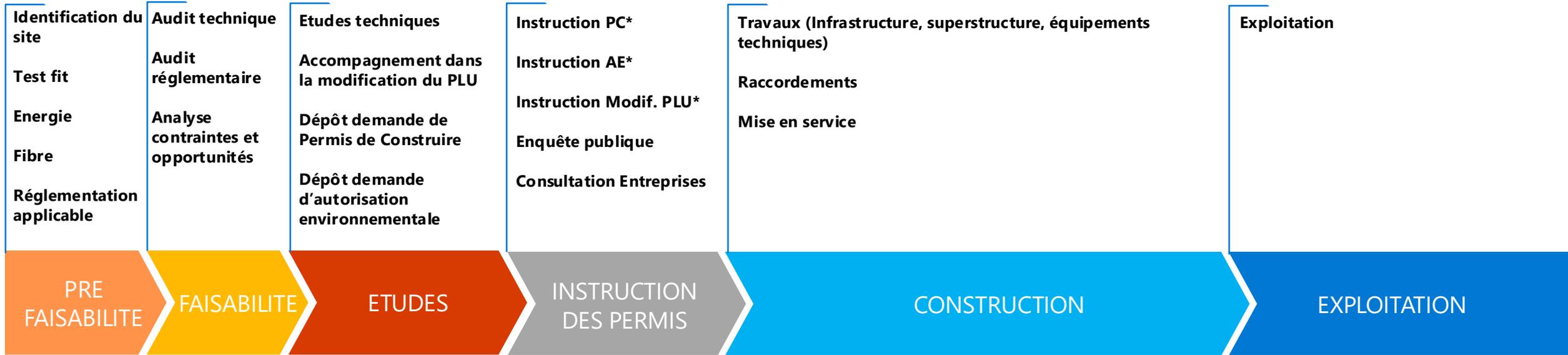
Localisation
du projet

PETIT-LANDAU

BAD-BELLINGEN



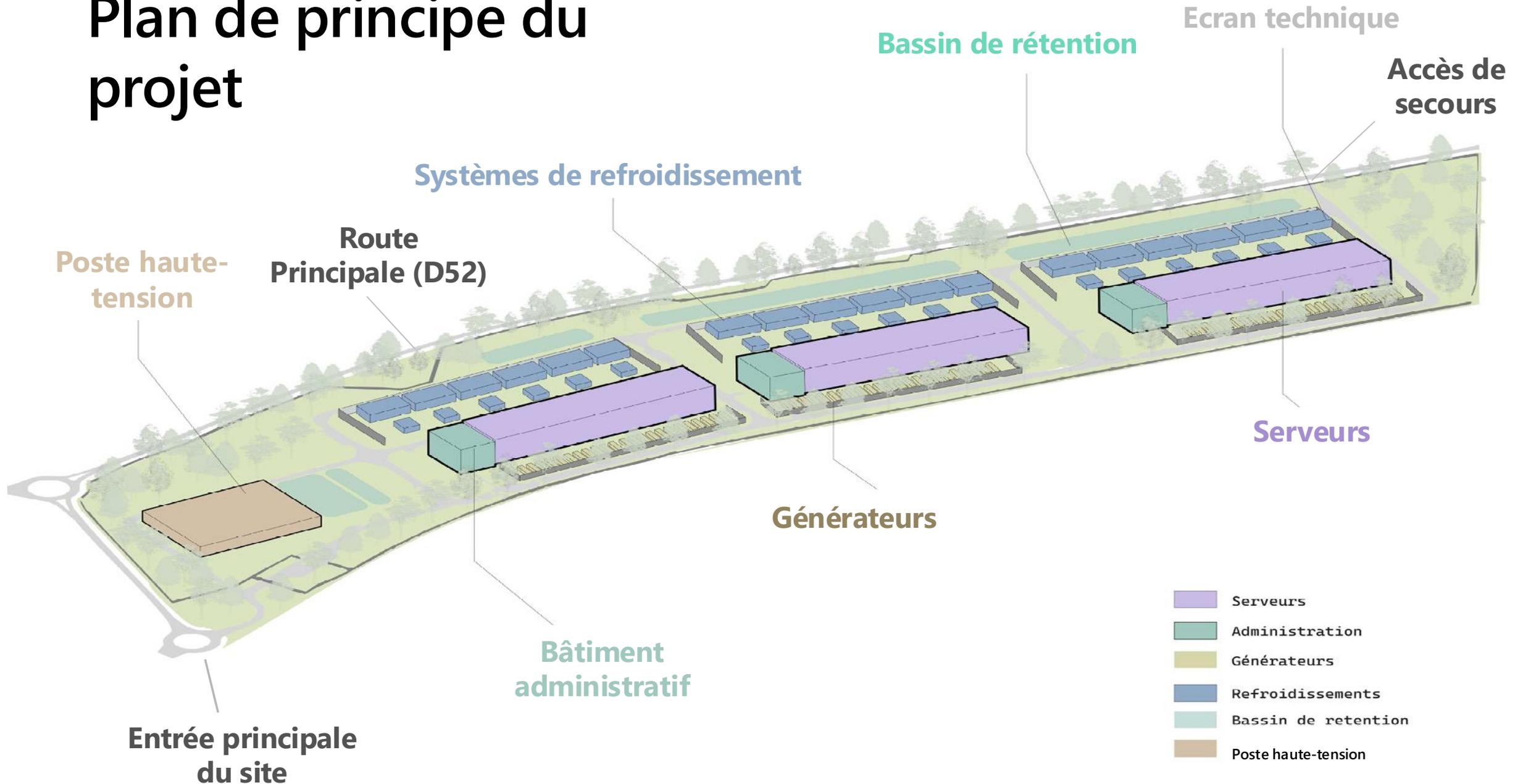
Avancement général du projet



Nous sommes ici

*PC: Permis de Construire
AE: Autorisation environnementale
PLU: Plan Local d'Urbanisme

Plan de principe du projet





Prise en compte de l'environnement et des ressources naturelles



Les objectifs environnementaux de Microsoft

Énergie

- D'ici à 2025, Microsoft achètera suffisamment d'électricité renouvelable pour couvrir 100 % de sa consommation mondiale d'électricité.
- Élimination du diesel d'origine fossile comme source d'alimentation de secours d'ici 2030.
- D'ici 2030, un bilan carbone négatif, et d'ici 2050, Microsoft aura retiré de l'environnement tout le carbone que nous avons émis de manière directe ou par notre consommation électrique depuis la création de notre entreprise en 1975.



Eau

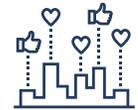
- Minimisation de la consommation d'eau grâce à un design de circulation de l'eau en circuit fermé dans nos nouveaux centres de données.
- Investissements dans la Recherche & le Développement, notamment la recherche sur le refroidissement par immersion, vers des options de refroidissement sans eau.

Déchets

- Élimination de 90 % des déchets liés à l'exploitation des datacenter d'ici 2030.

 YouTube ^{FR} [En savoir plus sur les centres circulaires de Microsoft](#)

Un projet attentif à l'utilisation des ressources et au respect de l'environnement



- Projet soumis à des **normes environnementales** exigeantes
- Certification « LEED Gold »** au-delà des exigences réglementaires RE2020
- Un système de refroidissement permettant **d'économiser l'eau et qui n'impacte pas la nappe phréatique**
- Installation de panneaux solaires**
- Bornes de recharge** pour voitures électriques
- Récupération et recyclage des matériaux informatiques**
- D'ici à 2025, Microsoft achètera suffisamment **d'électricité renouvelable** pour couvrir 100 % de sa consommation mondiale d'électricité
- Récupération de l'eau de pluie** et réutilisation à l'intérieur des bâtiments
- Réutilisation d'une partie de la chaleur** pour utilisation dans les bureaux
- Intégration de la biodiversité existante** dans l'aménagement paysager



Impact social et économique



Et les emplois ?

- Plus de **40 types d'emplois** nécessaires pour la **construction** d'un centre de données :
 - Terrassements / VRD
 - Gros-Oeuvre
 - Charpente Métallique / Couverture / Etanchéité
 - Électricité / Climatisation / Plomberie
 - Second œuvre (plâtrerie, serrurerie, peinture, etc.)
- Plus de **27 types d'emplois** nécessaires pour **l'exploitation** d'un centre de données :
 - Techniciens de centre de données
 - Environnement critique
 - Ingénieurs mécaniques et électriques
 - Logistique et inventaires
 - Sécurité



Les centres de données **créent des emplois locaux et régionaux bien rémunérés**, tant pendant la construction que pendant l'exploitation.



Les fournisseurs et les employés des centres de données **soutiennent l'économie locale** en achetant des biens et des services locaux.

Être à l'écoute de la communauté locale et répondre à ses besoins

Au-delà de l'implantation et de l'exploitation d'une **infrastructure qui répond aux besoins sociétaux** et la transformation digitale...



...Microsoft s'efforce d'être un bon voisin et de créer un impact positif dans les communautés qui accueillent ses centres de données.



© Copyright Microsoft Corporation. All rights reserved.



Mise en compatibilité du PLU de Petit-Landau

Implantation d'un centre de données



BIENVENUE



Mot d'accueil Carole TALLEUX

Maire de Petit-Landau



Mots d'introduction

Fabian JORDAN

Président de Mulhouse Alsace Agglomération

Julien LE GOFF

Sous-Préfet de Mulhouse



Rémy NEUMANN

Vice-Président m2A

en charge de l'Urbanisme prévisionnel

Benoît LOOS

Directeur Général Adjoint m2A

Direction Économie, Mobilités & Urbanisme



Mise en compatibilité du document d'urbanisme

pour l'implantation d'un centre de données / Data Center

Procédure de Déclaration de Projet
Information aux Conseils municipaux
Petit-Landau
Le 25 février 2025

SOMMAIRE :

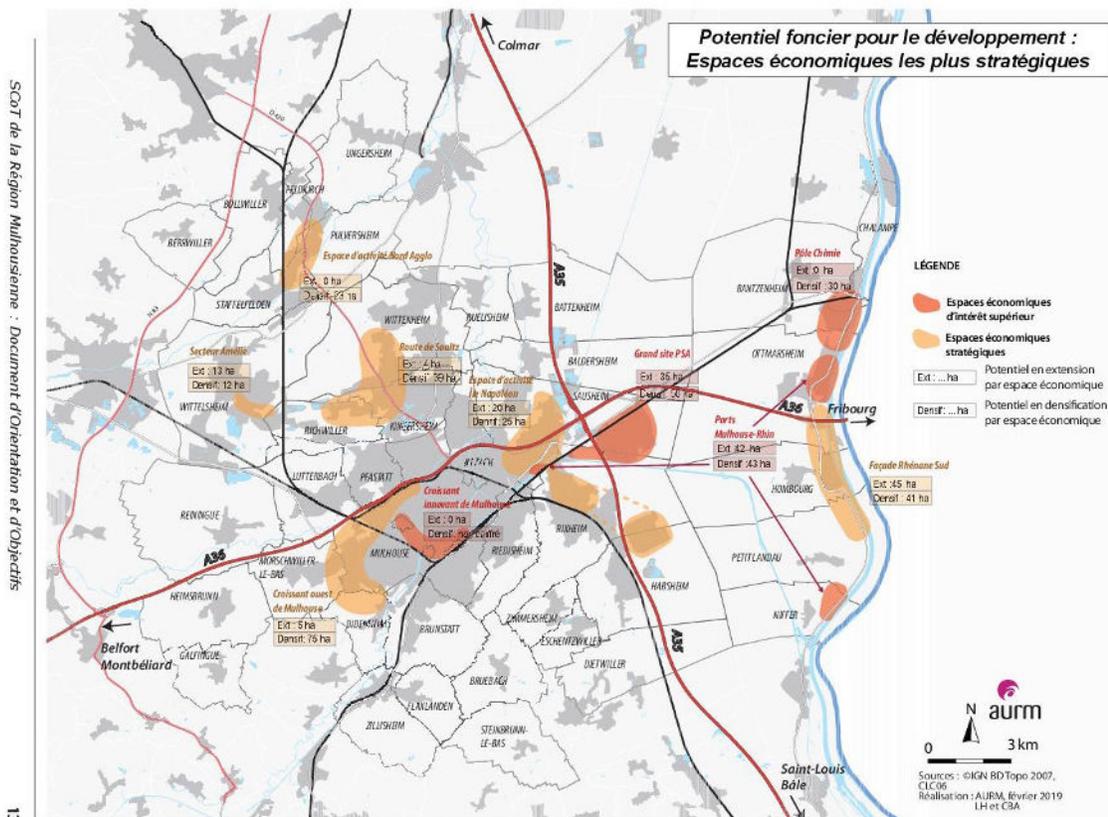
1. Contexte réglementaire
2. La procédure : Déclaration de Projet et mise en compatibilité du PLU de Petit-Landau
3. Etapes et dates clefs

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

2 documents régissent le développement
et l'urbanisme du secteur :

- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) qui définit le projet de territoire de m2A (2019) ;
- Le Plan Local d'Urbanisme qui organise l'urbanisation de Petit-Landau (2014)

Que dit le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) ?



13

Document approuvé par délibération du Conseil d'Agglomération de m2A en date du 25 mars 2019

1.4. Accroître l'attractivité économique : production, services et innovation

- Identification du secteur :
- comme un espace économique stratégique
 - Destiné au développement d'activités économiques

↔ Un espace à vocation économique nonobstant son affectation agricole actuelle

Que dit le PLU de Petit-Landau ?

Comporte le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui vise à favoriser le développement économique :

- Diversifier les activités économiques
- Développer le tissu économique notamment en :
 - ➔ permettant le développement des activités présentes sur le territoire
 - ➔ réservant une zone au développement économique le long du Grand Canal d'Alsace au lieudit Alte Stocketen

PLU : Document approuvé par délibération du Conseil municipal de Petit-Landau en date du 16 octobre 2014

Le Plan Local d'Urbanisme de Petit-Landau

2.2.1 - Les zones agricoles et les zones naturelles et forestières - La zone d'activités

ORIENTATIONS

Urbanisation et aménagements dans les espaces naturels

-  Création d'une zone d'activités économiques
-  Encadrer l'évolution des constructions existantes dans les zones naturelles
-  Autoriser les constructions à usage agricole et le logement
-  Espace ayant une fonction récréative

Extension de la zone urbaine [voir 2.2.2]

-  1^{ère} phase
-  2^{ème} phase

Protection des espaces naturels

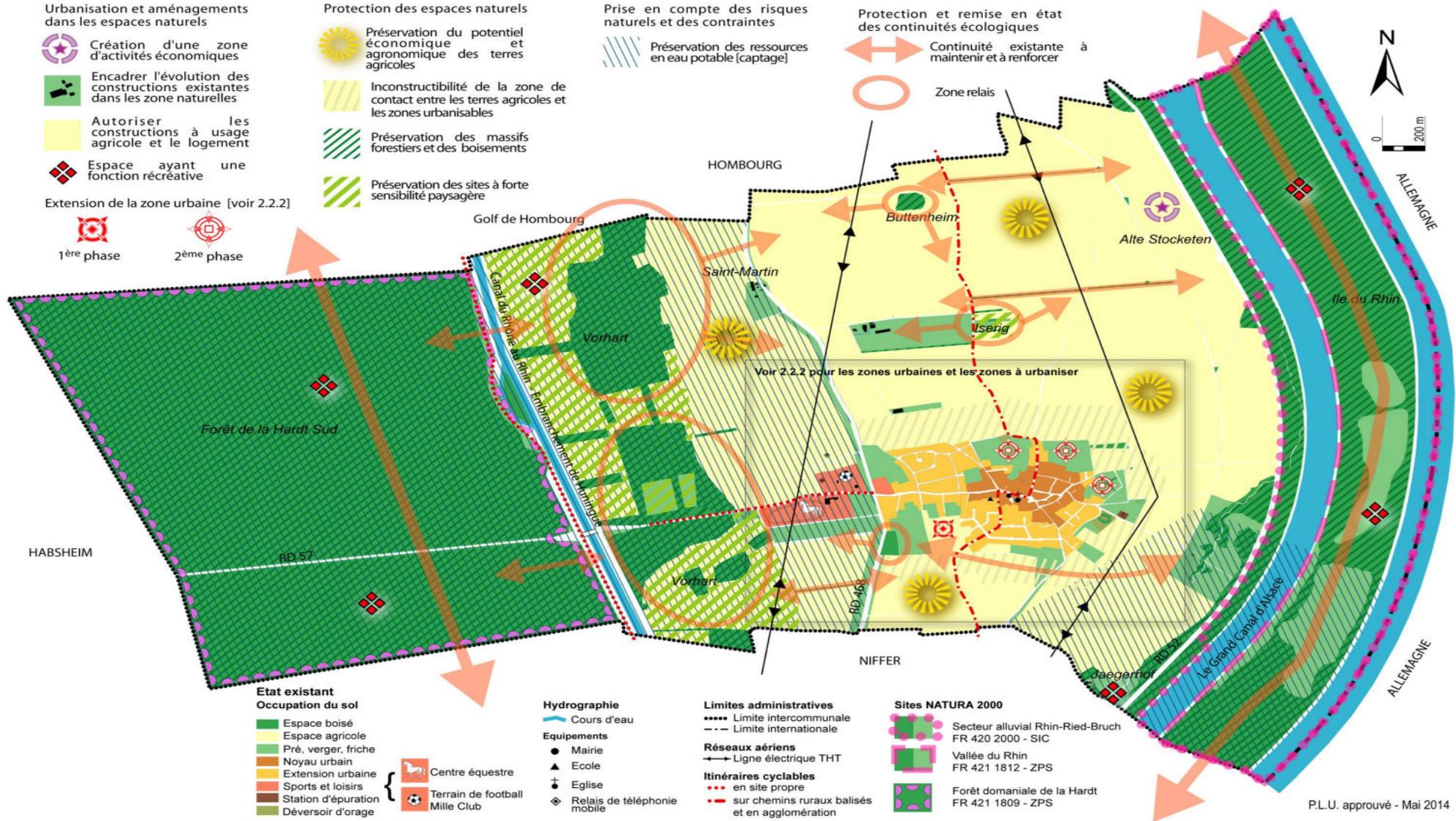
-  Préservation du potentiel économique et agronomique des terres agricoles
-  Inconstructibilité de la zone de contact entre les terres agricoles et les zones urbanisables
-  Préservation des massifs forestiers et des boisements
-  Préservation des sites à forte sensibilité paysagère

Prise en compte des risques naturels et des contraintes

-  Préservation des ressources en eau potable [captage]

Protection et remise en état des continuités écologiques

-  Continuité existante à maintenir et à renforcer
-  Zone relais



P.L.U. approuvé - Mai 2014

Le Plan Local d'Urbanisme de Petit-Landau

Le PLU = Règlement écrit + document graphique (zonage)
Un document graphique également en phase avec cet objectif de développement

Le secteur concerné relève de la zone



La zone n'ayant pas été urbanisée dans les 9 ans de sa création* le terrain ne peut accueillir de projets dans l'immédiat.

↪ Nécessité de faire évoluer le PLU pour permettre l'ouverture à l'urbanisation

* et n'ayant pas fait l'objet d'acquisitions foncières de la part des collectivités

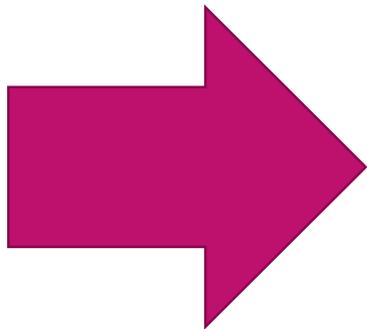


DÉCLARATION DE PROJET ET MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU DE PETIT-LANDAU

La déclaration de projet...

Objectif : déclarer l'intérêt général du projet et mettre le PLU de Petit-Landau en compatibilité avec ledit projet

Fondement de la procédure : l'intérêt général du projet repose sur la stratégie de développement économique du territoire

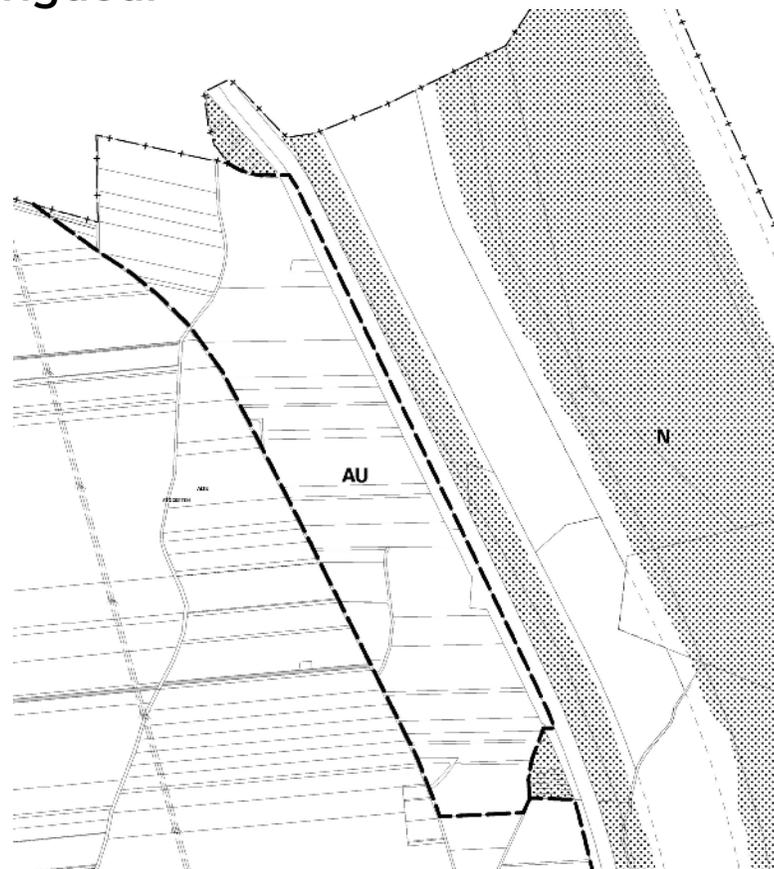


- Souveraineté numérique à l'échelle nationale
- Attractivité et visibilité du territoire
- Création d'emplois directs et indirects
- Développement des activités liées au numérique
- Développement de l'offre de formation

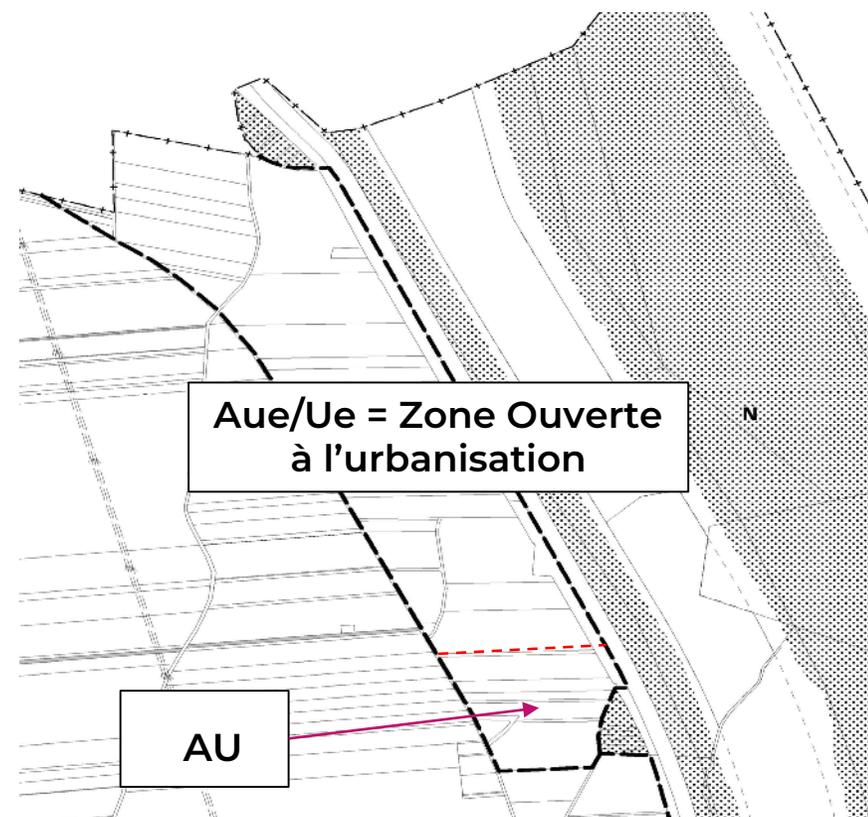
Important mise en compatibilité du PLU

Objectif : permettre l'implantation d'un centre de données/Data center
⇒ En ouvrant la zone concernée à l'urbanisation (dispositions graphiques du PLU)

Règlement graphique en vigueur



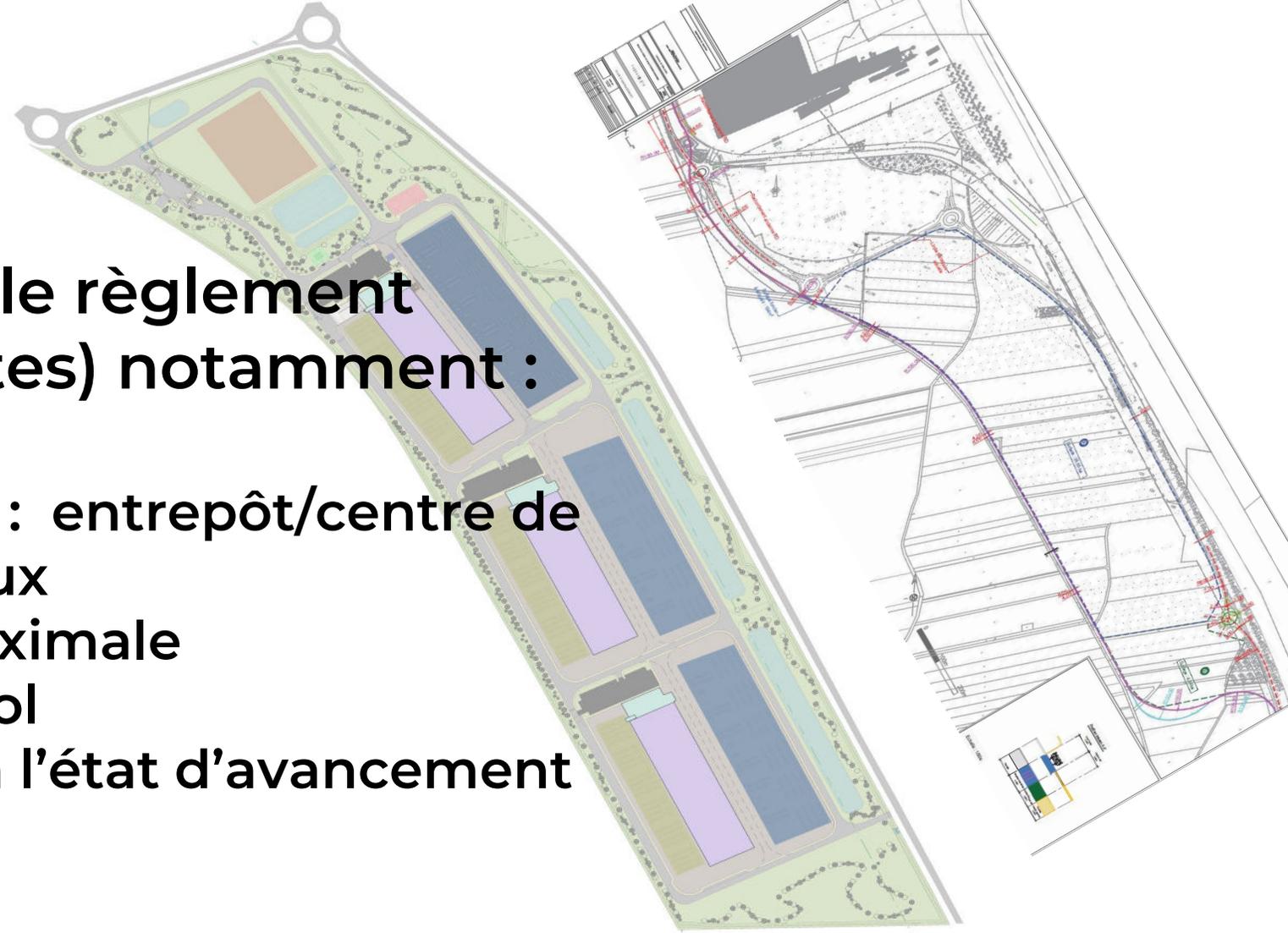
Règlement graphique étudié



La mise en compatibilité du PLU

⇒ Et en adaptant le règlement (dispositions écrites) notamment :

- ⇒ À la destination : entrepôt/centre de données/bureaux
- ⇒ à la hauteur maximale
- ⇒ à l'emprise au sol
- ⇒ ...à affiner selon l'état d'avancement du projet





ÉTAPES ET DATES CLEFS

Les étapes clés de la procédure

1	Lancement de la procédure de déclaration de projet	09/12/24	
2	Ouverture de la concertation préalable		CONCERTATION 
3	Etudes et préparation des pièces du dossier		
4	Arrêt du bilan de la concertation	16/06/25	
5	Saisine de l'autorité environnementale/Notification du projet aux PPA	30/06/25	
6	Réunion d'examen conjoint du projet avec les PPA	10/25	
7	Enquête publique	Fin d'année 25	
8	Approbation de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Petit-Landau, le cas échéant après modification du projet	07/26	

25/02/25

La concertation préalable : les objectifs

Permettre au public de :

- Disposer d'une information « accessible » et vulgarisée sur le projet et les évolutions projetées
- S'approprier le projet
- S'exprimer, contribuer et recueillir ses observations, contributions



La concertation préalable : les modalités

Pour s'informer et sensibiliser le public :

- Information sur les sites internet de m2A, de la commune de Petit-Landau et de celle de Hombourg
- Dossier de concertation consultables dans les mairies de Petit-Landau, Hombourg et à m2A
- Réunions publiques

Pour favoriser l'expression du public :

- Mise à disposition de registres de concertation dans les mairies de Petit-Landau et Hombourg ainsi qu'à m2A
- Transmission des contributions/observations possible par courriel (plu.m2A@m2A.fr)
- Réunions publiques

 Cette phase de concertation s'achèvera au mois de juin par un bilan qui sera arrêté par délibération du Conseil d'Agglomération de m2A .

L'enquête publique

Il s'agit d'une enquête publique unique (DAE/PC et DP)

S'agissant du dossier de déclaration de projet, l'EP portera à la fois sur :

- L'intérêt général de l'opération
- Et sur la mise en compatibilité du PLU de Petit-Landau qui en est la conséquence

Cette enquête publique sera organisée par les services de l'Etat et devrait se dérouler durant 6 semaines environ.



L'enquête publique



Le public pourra dans ce cadre prendre connaissance :

- du projet tel que finalisé à l'issue de la concertation,
- Des dispositions réglementaires projetées dans le cadre de la mise en compatibilité du PLU de Petit-Landau

Il pourra également formuler ses observations selon les modalités qui seront définies par le Préfet.



Période envisagée :
dernier trimestre 2025



Microsoft



Présentation Microsoft

- Jean-Pierre HAMEL
Développement du territoire et permis
- Natacha HAMON
Affaires locales et territoires
- David HENRY
Risques Industriels & Environnement
- Cyril O'LANYER
Design & Engineering
- Bertrand PHELIPPEAU
Assistance maîtrise d'ouvrage (AMO)
- Nidhal TAGHOUTI
Design & Engineering
- Philippe RÉGNARD
Affaires locales et territoires



Questions Réponses



Merci de
votre attention



Mise en compatibilité du document d'urbanisme pour

L'IMPLANTATION D'UN CENTRE DE DONNEES / DATA CENTER

Procédure de Déclaration de Projet
Réunion publique
Petit – Landau
Le 26 juin 2025



BIENVENUE



Mot d'accueil Carole TALLEUX

Maire de Petit-Landau



Mots d'introduction

Fabian JORDAN

Président de Mulhouse Alsace Agglomération

Julien LE GOFF

Sous-Préfet de Mulhouse



Rémy NEUMANN

Vice-Président m2A

en charge de l'Urbanisme prévisionnel

Benoît LOOS

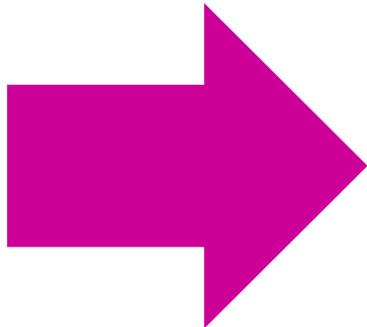
Directeur Général Adjoint m2A

Direction Économie, Mobilités & Urbanisme

La déclaration de projet...

Objectif : déclarer l'intérêt général du projet et mettre le PLU de Petit-Landau en compatibilité avec ledit projet

Fondement de la procédure : l'intérêt général du projet repose sur la stratégie de développement économique du territoire



- Souveraineté numérique à l'échelle nationale
- Attractivité et visibilité du territoire
- Création d'emplois directs et indirects
- Développement des activités liées au numérique
- Développement de l'offre de formation

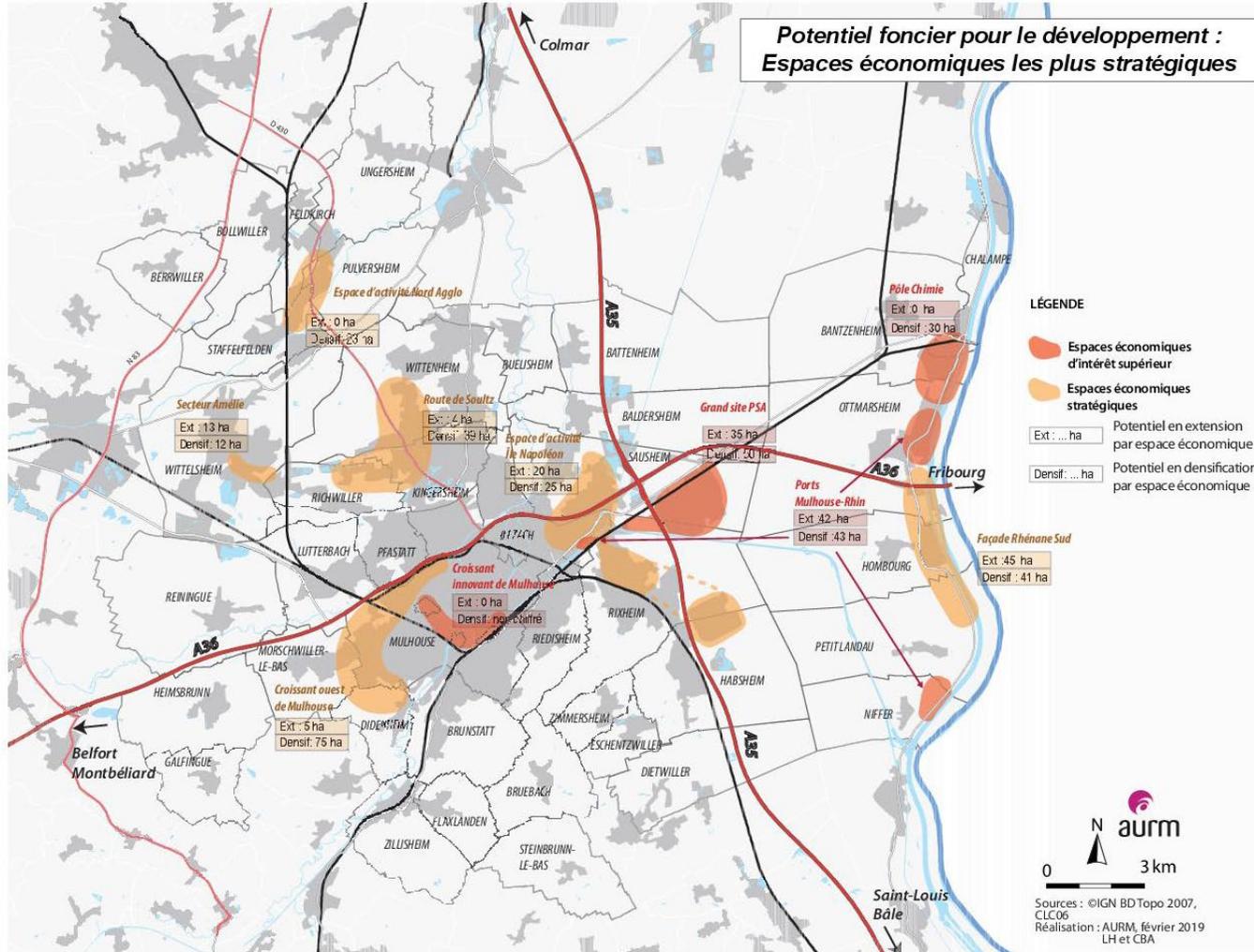
Que dit le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) ?

Identification du secteur :

- espace économique stratégique
- Destiné au développement d'activités économiques

⇔ Un espace à vocation économique nonobstant son affectation agricole actuelle

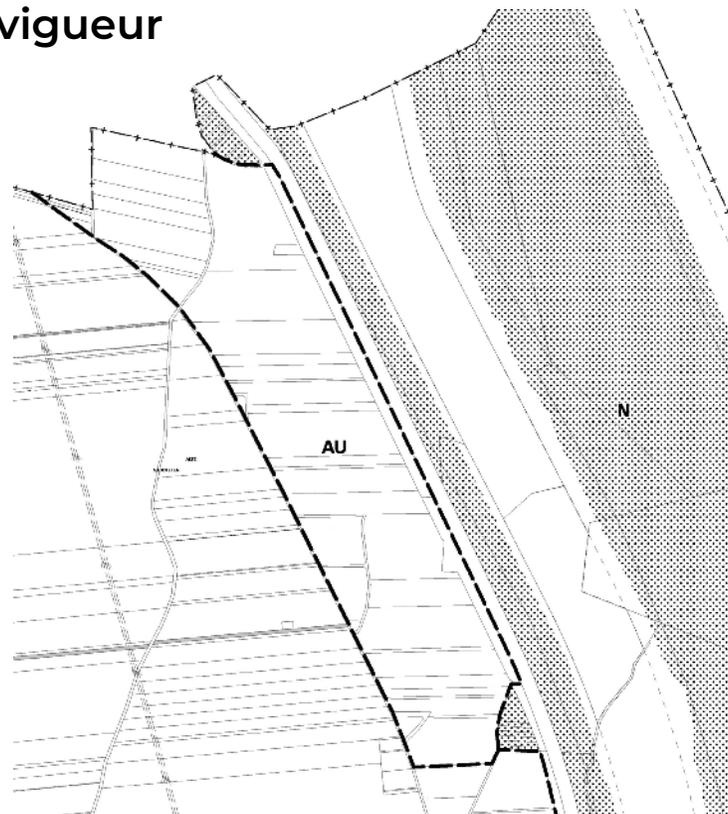
1.4. Accroître l'attractivité économique : production, services et innovation



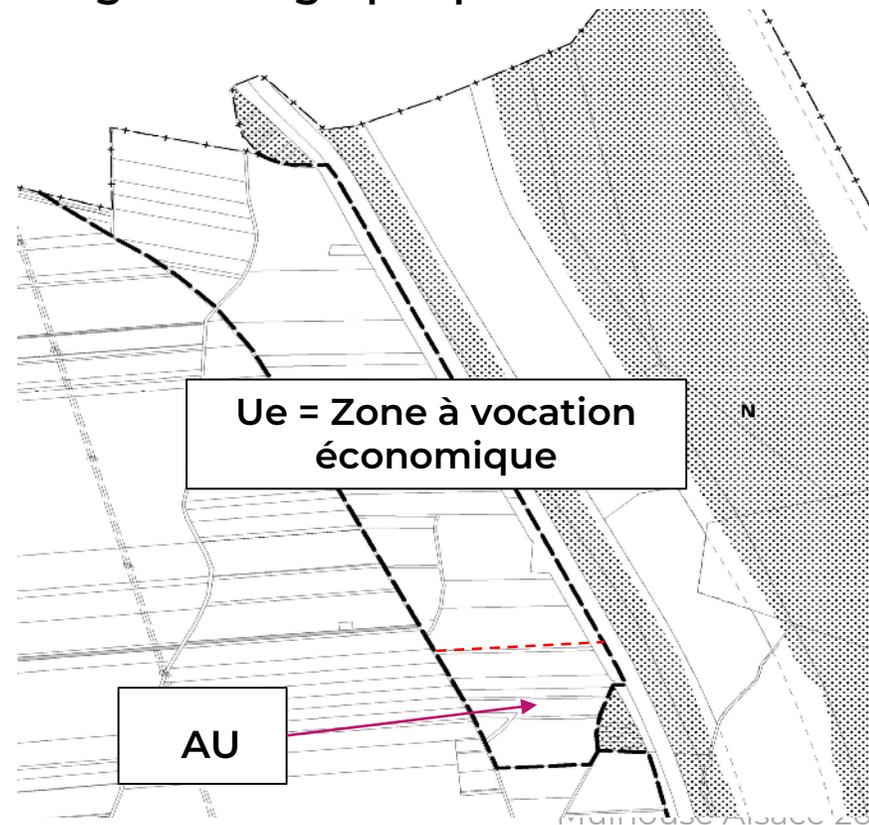
Important mise en compatibilité du PLU

Objectif : permettre l'implantation d'un centre de données/Data center
⇒ En ouvrant la zone concernée à l'urbanisation (dispositions graphiques du PLU)

Règlement graphique en
vigueur



Règlement graphique étudié



La mise en compatibilité du PLU

En adaptant les dispositions du règlement écrit notamment :

- À la destination : entrepôt/centre de données/bureaux
- à la hauteur maximale
-à affiner selon l'état d'avancement du projet

Les étapes clés de la procédure

1	Lancement de la procédure de déclaration de projet		9/12/24	
2	Etudes et élaboration du projet	Ouverture de la concertation préalable	01/2025	CONCERTATION 
		Réunion avec les habitants des 3 communes	25/02/2025	
		Réunion Publique	26/06/2025	
		Fin de la concertation	15/09/2025	
3	Bilan de la concertation		13/10/2025	
4	Enquête publique		Printemps 2026	
5	Approbation de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Petit-Landau		Automne 2026	



26/06/25

Deux moments importants pour le public

La concertation préalable :

- Depuis le mois de janvier et jusqu'au 15 septembre 2025
- Pour permettre au public de s'informer sur le projet et donner son avis :
 - ✓ sur les sites internet de m2A, des communes de Petit-Landau et Hombourg
 - ✓ Via les dossiers et registres de concertation consultables dans les mairies de Petit-Landau, Hombourg et à m2A
 - ✓ La transmission des contributions/observations possible par courriel (plu.m2A@m2A.fr)
 - ✓ les réunions publiques
- Arrêt et bilan de la concertation : Conseil d'Agglomération de m2A du 13/10/25



L'enquête publique unique (DP MeC/DAE/PC) :

- Période envisagée : printemps 2026 (environ 4 semaines)
- Pour permettre au public de formuler ses observations, donner son avis
- Objet de l'enquête publique : l'intérêt général de l'opération et la mise en compatibilité du PLU de Petit-Landau qui en est la conséquence





Projet de centre de données Microsoft à Petit-Landau

26 juin 2025

L'équipe en charge du projet



Jean-Pierre Hamel
Microsoft
Développement
et permis



Joana Reicherts
Microsoft
Affaires gouvernementales



Claire Giribaldi
Microsoft
Environnement



Robert Zielonka
Microsoft
Affaires locales



Jorge Da Silva
Microsoft
Operations



Louisa Zanoun
Microsoft
Affaires locales



Alexia Dupuis
Microsoft
Energie



Nidhal Taghouti
Hyphen
Architecte



Jérôme Delgorgue
Microsoft
Construction



Les centres de données : le cœur de nos vies numériques

Les centres de données sont les infrastructures physiques qui **rendent pleinement possible notre quotidien** en permettant les activités liées au Cloud et à l'IA.

Grâce à eux, les **services essentiels** (santé, banque,...) de la société ainsi que nos **activités de loisirs** (réserver un train, écouter un podcast, etc...) sont rendus possibles.

Microsoft opère plus de 350 centres de données fonctionnant 24h/24.





Microsoft en Europe – et à Petit-Landau

« Cet investissement majeur reflète notre engagement à soutenir, sur le long terme, **l'innovation numérique et la croissance économique en France**. Nous allons construire une infrastructure cloud et IA d'excellence, accompagner la montée en **compétences IA des Français, et accélérer le développement des startups françaises** qui utilisent notre technologie en toute confiance. »

Brad Smith, Président de Microsoft, mai 2024

« Nous annonçons notre intention **d'augmenter la capacité de nos centres de données européens de 40 %** au cours des deux prochaines années. (...) Cette expansion jouera un rôle important dans la stimulation de la **croissance économique et de la compétitivité de l'Europe**. À l'instar de l'électricité et d'autres technologies à usage général dans le passé, l'IA et les centres de données cloud représentent la **prochaine étape de l'industrialisation**. »

Brad Smith, Président de Microsoft, mai 2025





En France, Microsoft s'engage sur 3 grands chantiers



**Investir dans le cloud
et l'IA en France**



**Former 1 million de Français
à l'IA d'ici 2027**



**Accélérer 2 500 startups
françaises grâce à l'IA**

« Grâce à une infrastructure cloud et IA de pointe, un grand plan de formation pour les Français et un soutien renouvelé aux startups de l'hexagone, nous poursuivons notre engagement au service d'une croissance durable et inclusive. »

Corine de Bilbao, Présidente de Microsoft France



L'engagement de Microsoft auprès du territoire et des communautés locales

Microsoft s'engage à construire et exploiter une infrastructure numérique qui répond aux défis sociétaux tout en apportant des bénéfices concrets au territoire et aux communautés locales.



Assurer un avenir durable



Contribuer au développement socio-économique local



Fonctionner de manière responsable et en proximité





Le projet de centre de données à Petit-Landau





1. Une localisation qui répond à des critères spécifiques

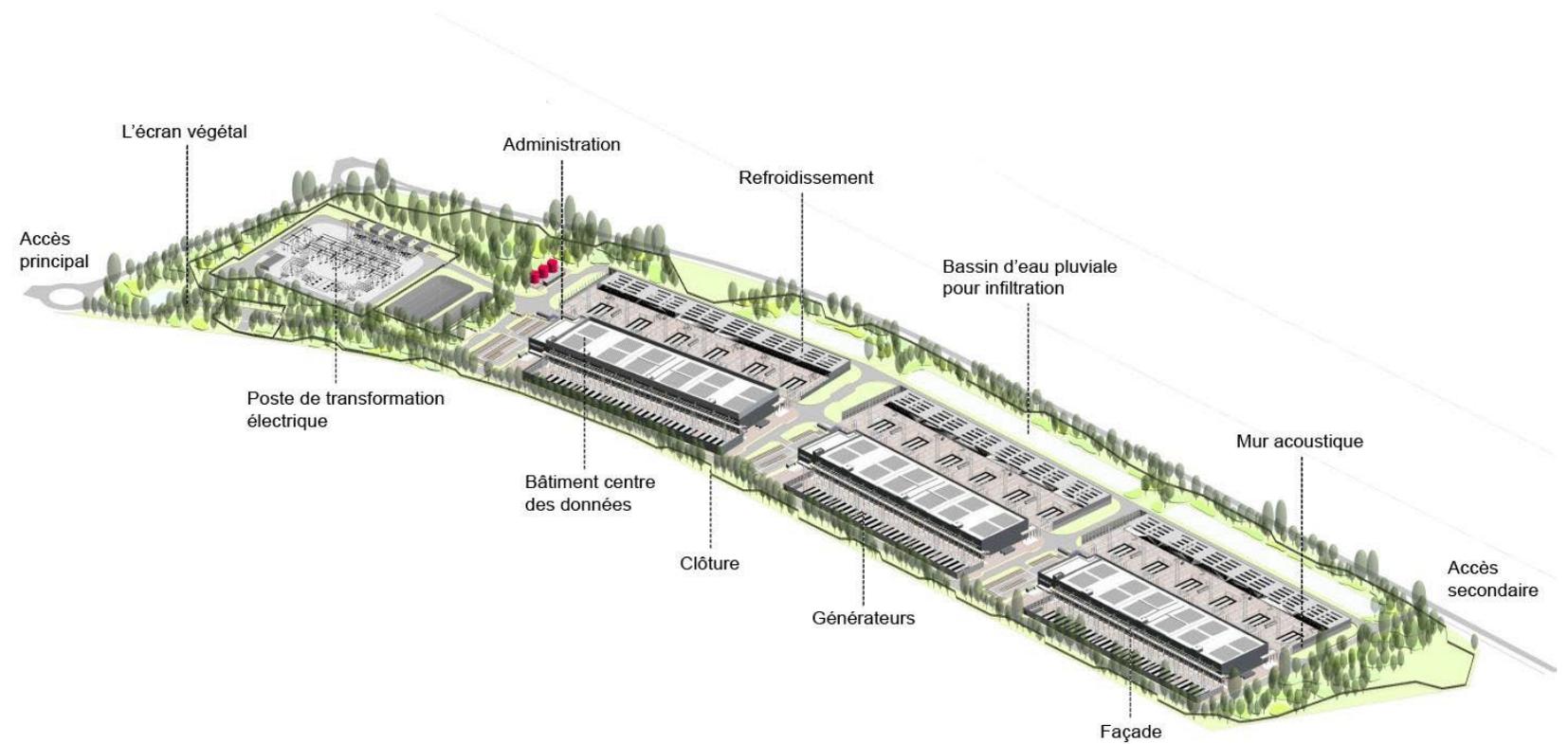


Plan de masse



Axonométrie

Volumes du projet



Plan de masse

Surfaces principales du projet

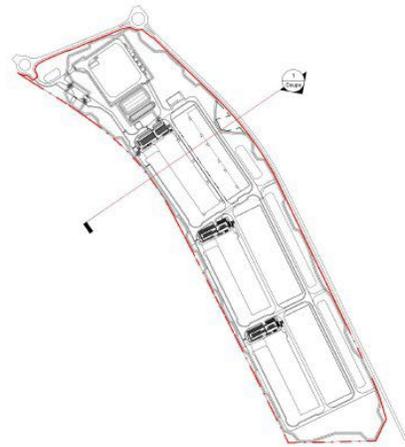
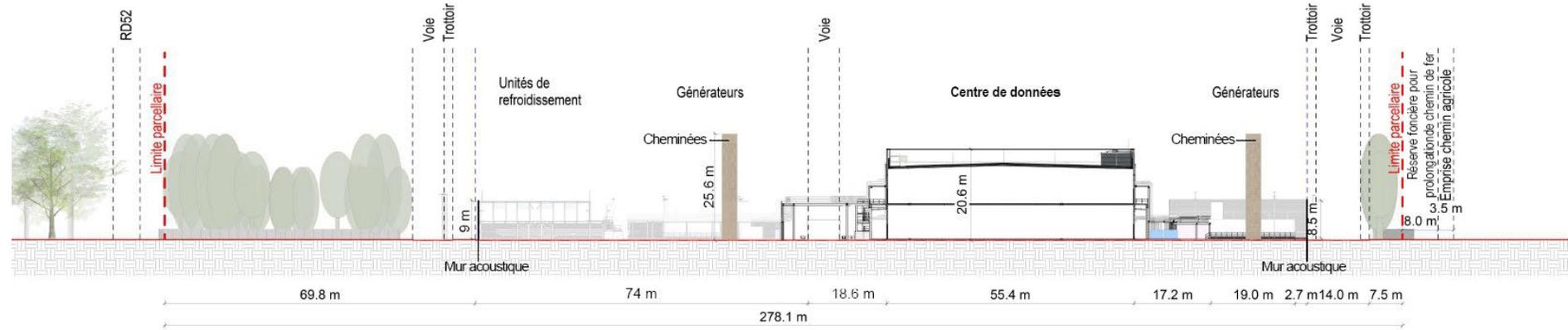


Plan de masse

Extrait



Coupe transversale





Architecture et intégration paysagère





Architecture et intégration paysagère (5 ans)





Architecture et intégration paysagère (20 ans)





Architecture et intégration paysagère





Architecture et intégration paysagère



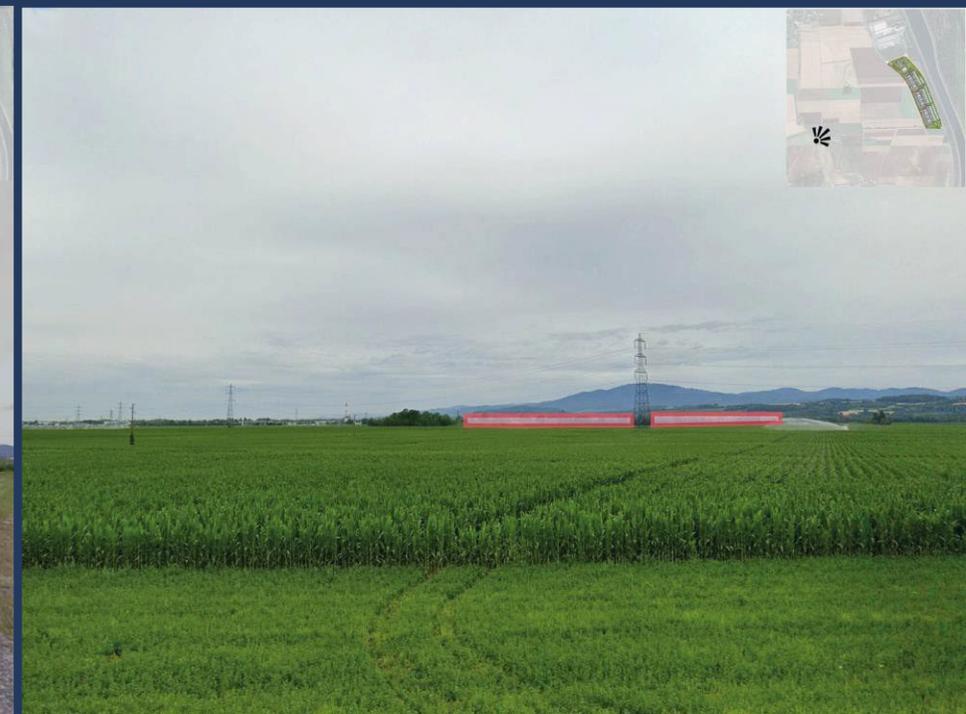
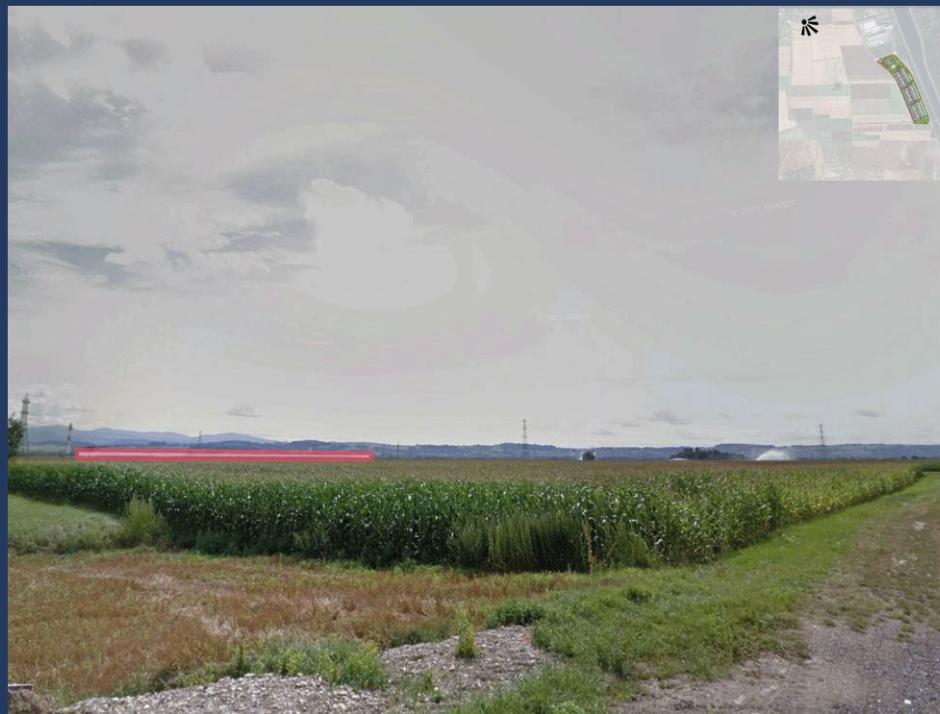
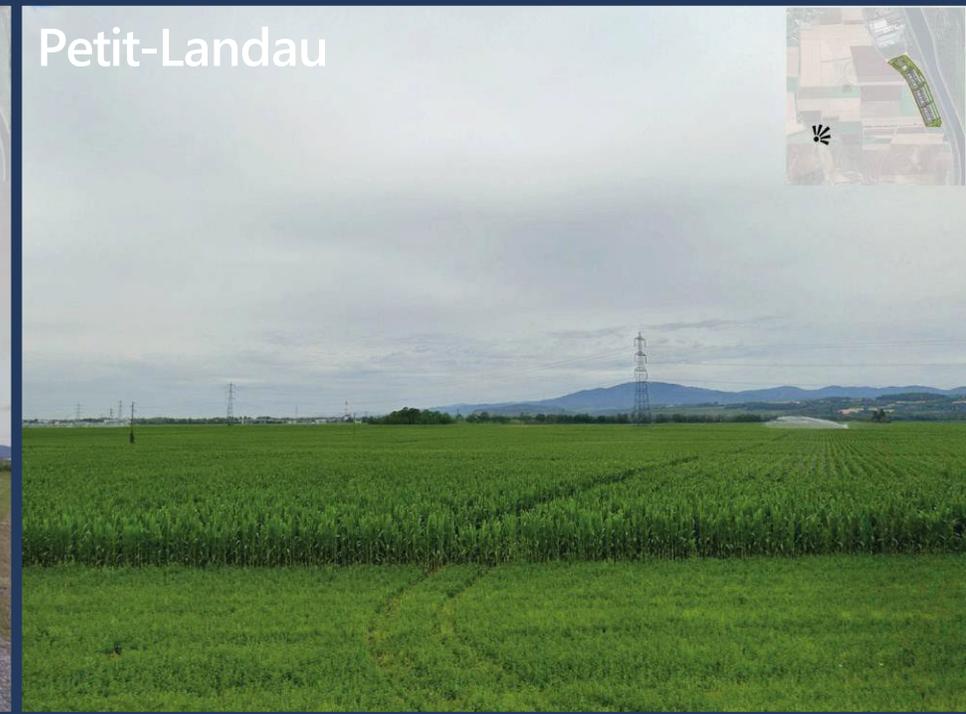


Vues au lointain – Depuis Hombourg & Petit-Landau

Hombourg



Petit-Landau



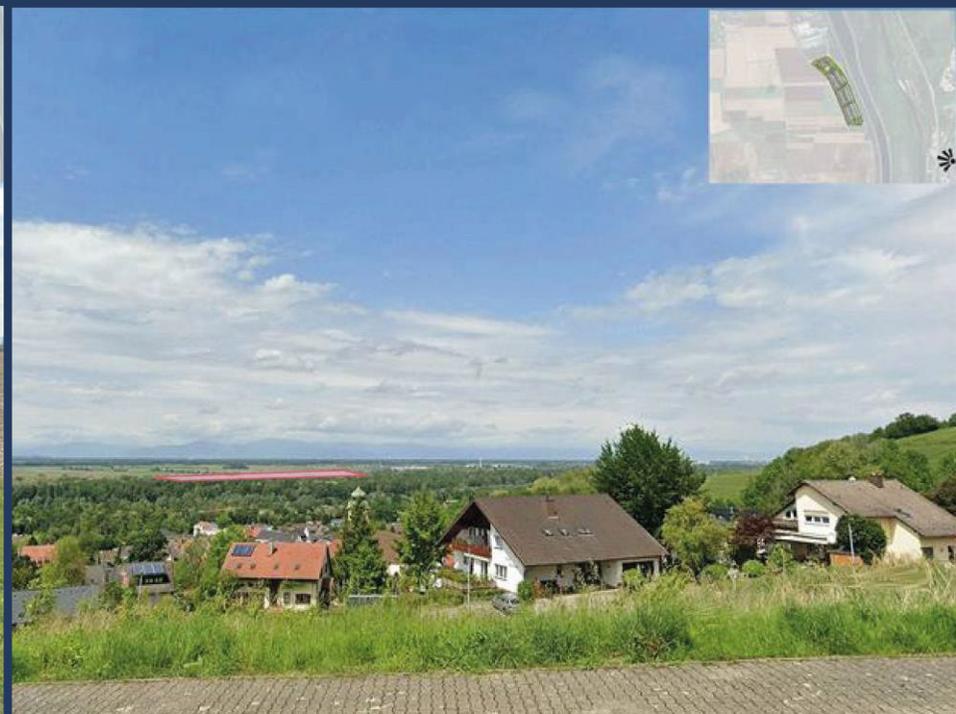
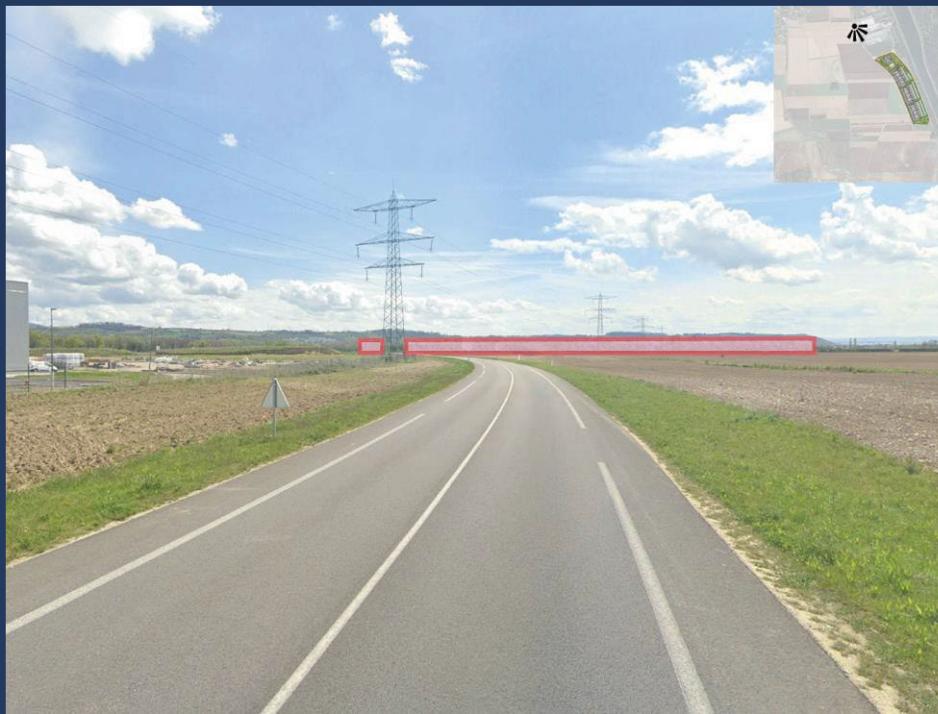


Vues au depuis Euroglas & Bad Bellingen

Euroglas



Bad Bellingen



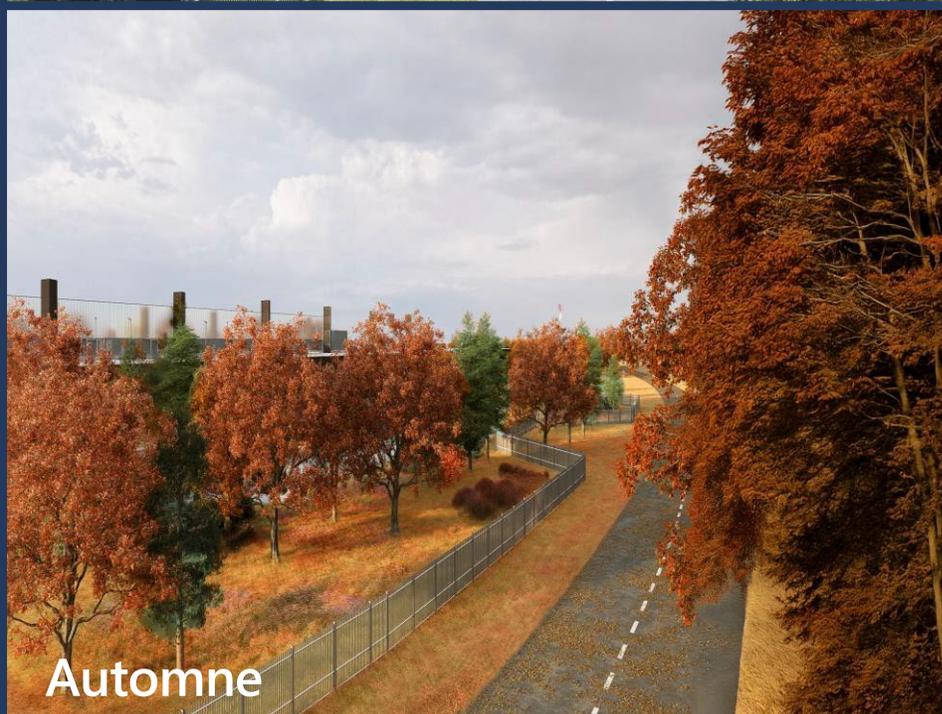


Architecture et intégration paysagère





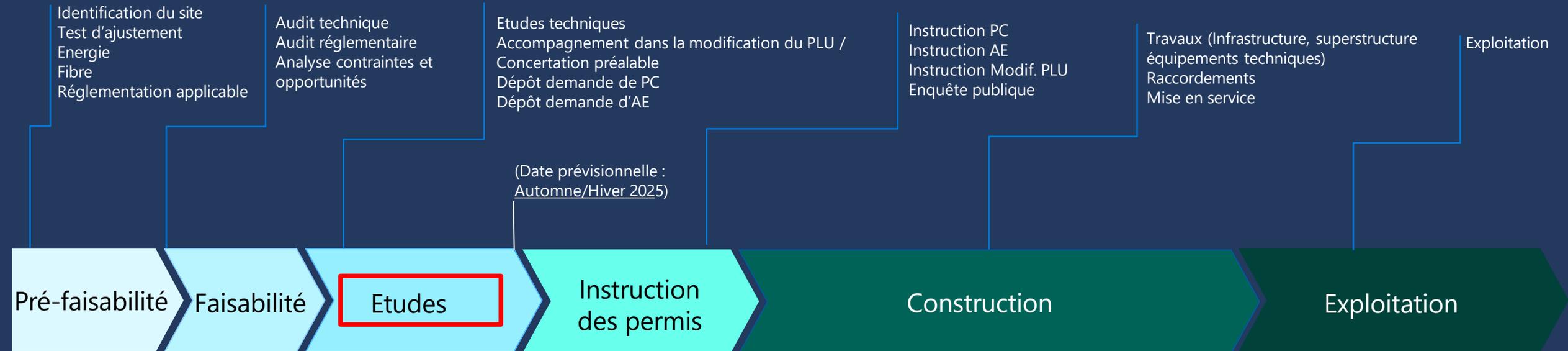
Architecture et intégration paysagère



Architecture et intégration paysagère



2. Avancement prévisionnel du projet



PC : Permis de construire

AE : Autorisation environnementale

PLU : Plan local d'urbanisme

3. Les études d'impact et les autorisations environnementales



Etude d'impact

- ✓ Evaluer l'ensemble des effets potentiels du projet sur l'environnement
- ✓ Prévoir des mesures d'évitement, de réduction ou de compensation



Etude de danger

- ✓ Evaluer et prévenir les risques de l'installation
- ✓ Caractériser les scénarios d'accident

Sujets abordés dans cette présentation :



4. Une maîtrise des émissions sonores



Emergences sonores dans les zones résidentielles

1

+ 1,4 dB (jour) / + 2,5 dB (nuit)

2

+ 1,7 dB (jour) / + 3 dB (nuit)

Réglementation : jour : $\leq + 6$ dB / nuit : $\leq + 4$ dB



Niveaux de bruits dans les zones résidentielles

1

42,4 dB (jour) / 40,5 dB (nuit)

2

42,7 dB (jour) / 41,0 dB (nuit)

Niveaux de bruits en limite de site

3

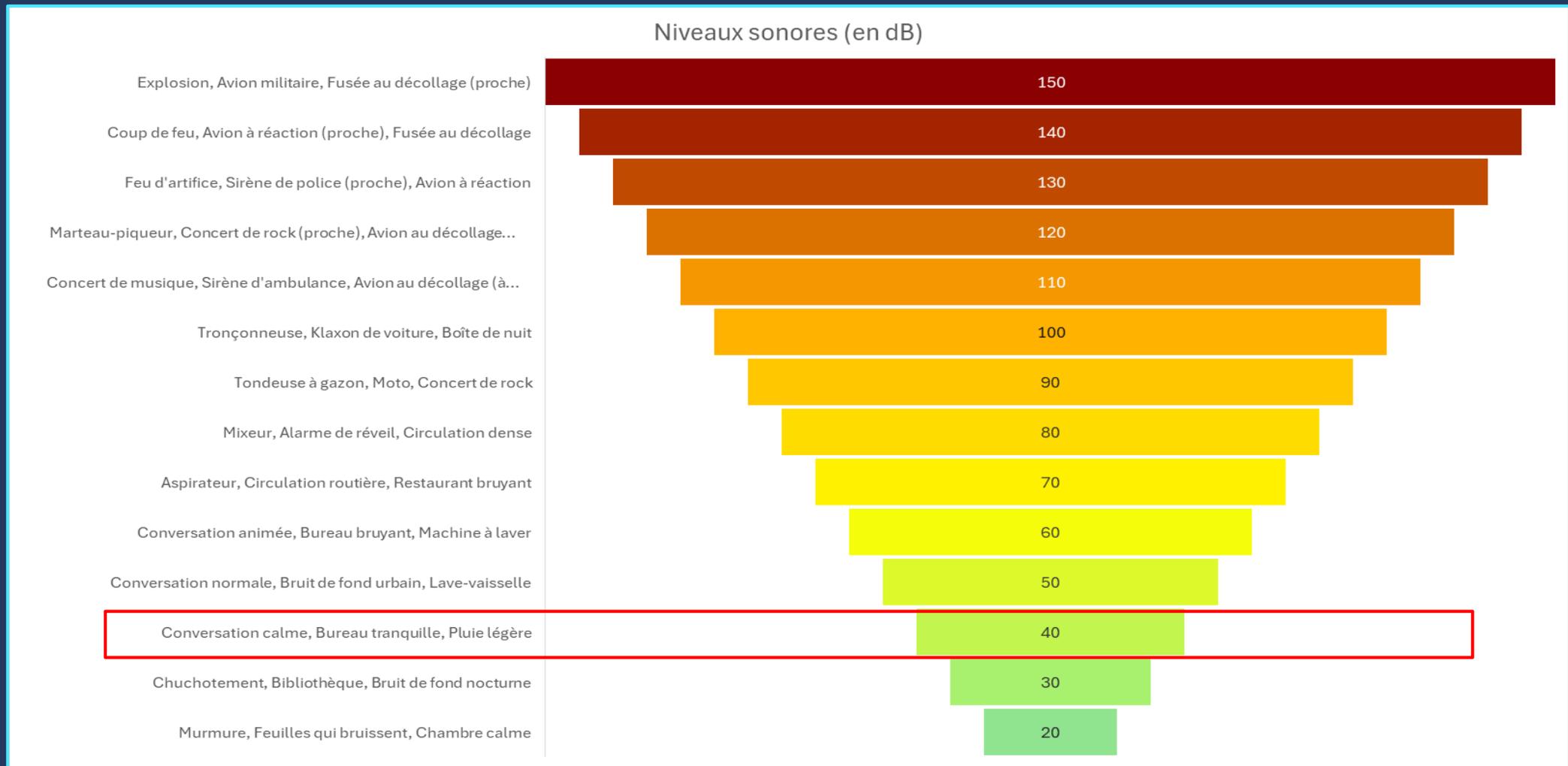
59 dB (jour) / 59 dB (nuit)

Réglementation :

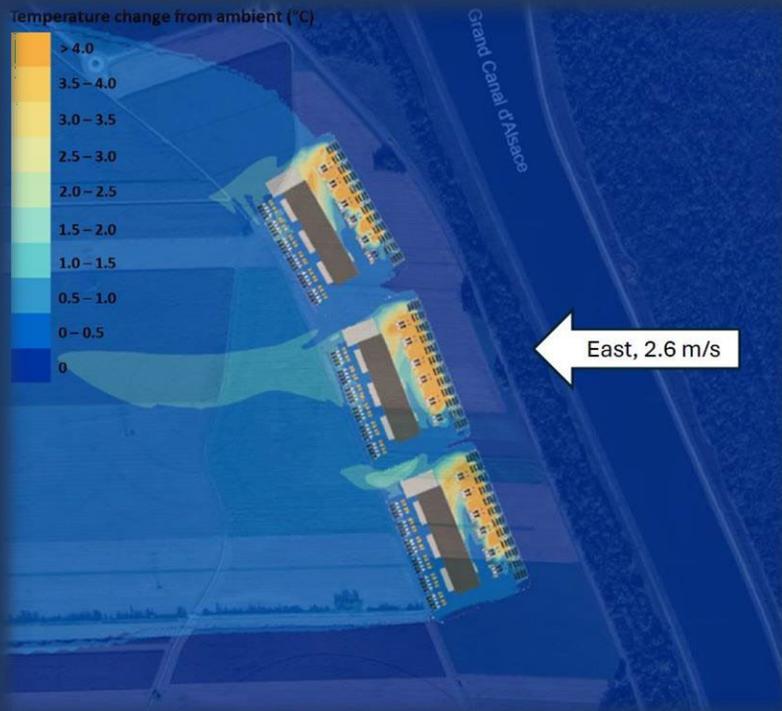
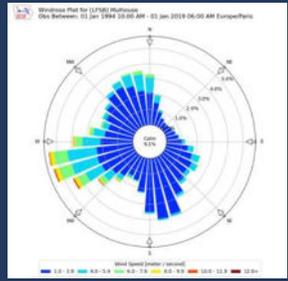
jour : ≤ 70 dB / nuit : ≤ 60 dB

Modélisation de fonctionnement normal du site
Respect des niveaux de jour comme de nuit, même en cas d'urgence

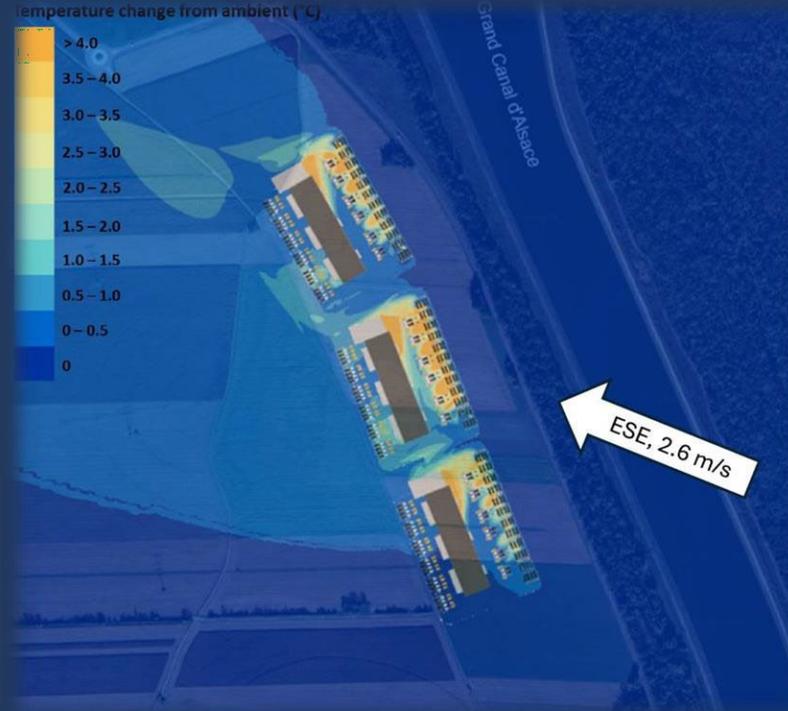
4. Les émissions sonores



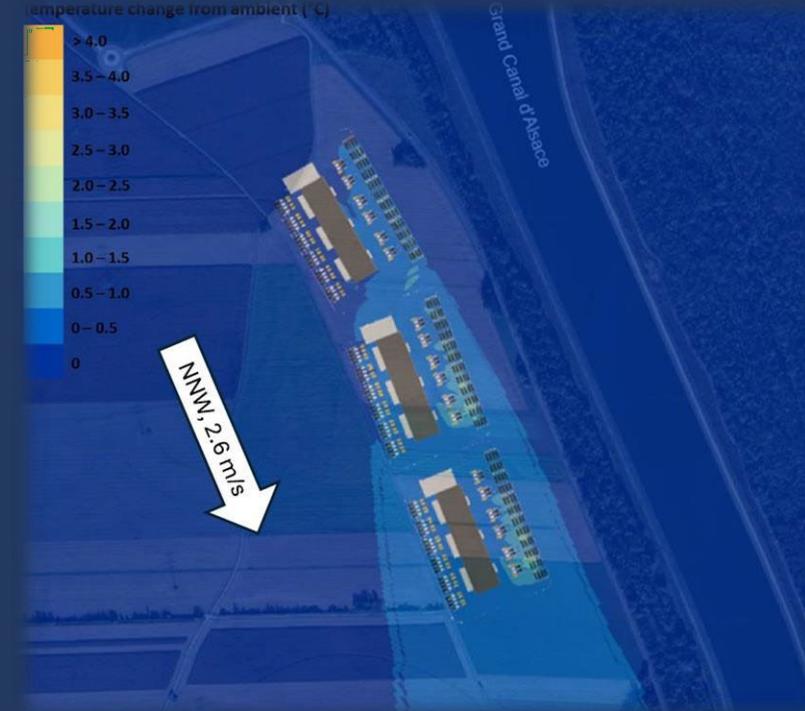
5. Des émissions de chaleur maîtrisées



Modélisation pour **vent d'est**
(4% du temps : rare)



Modélisation pour **vent sud-est**
(5% du temps : rare)



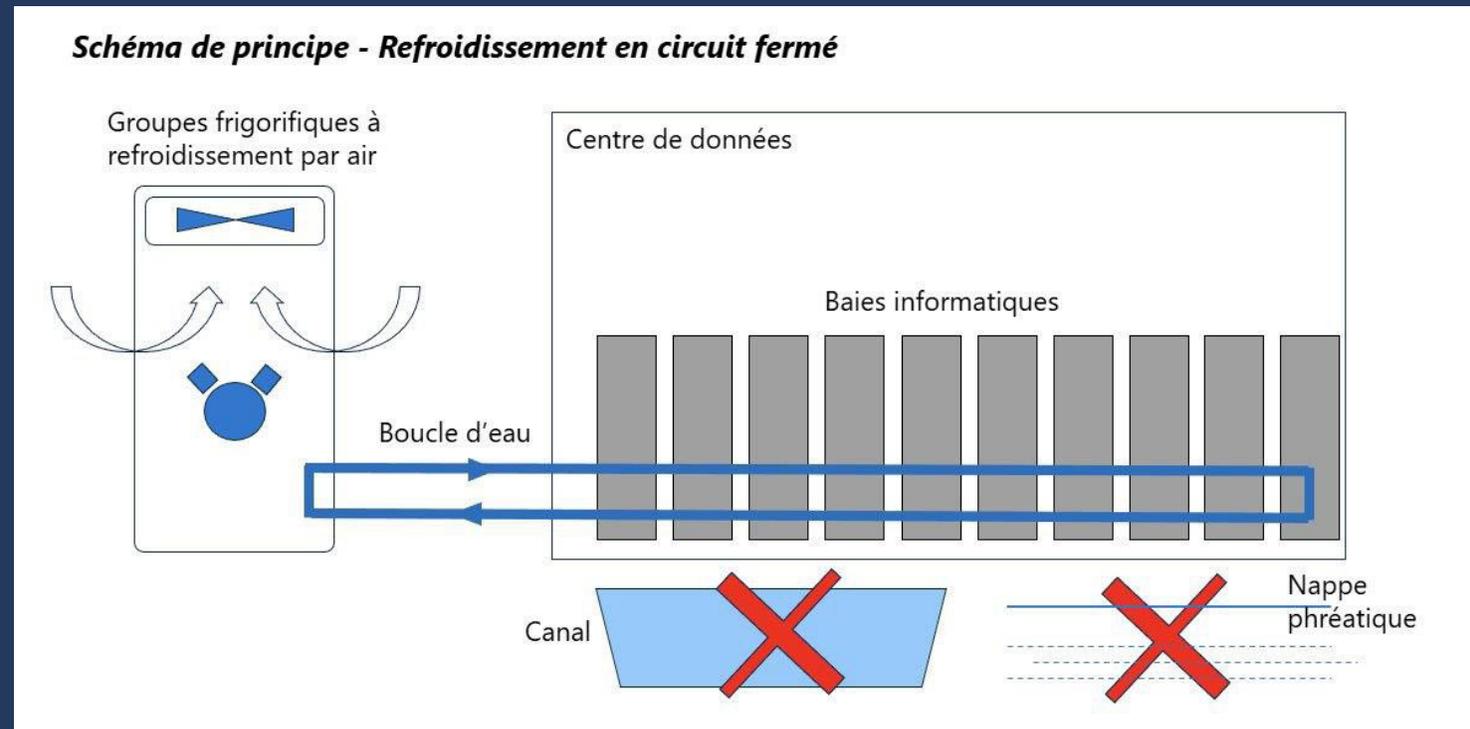
Modélisation pour **vent nord-ouest**
(7,2% du temps)

Résultats à 1m du sol :

Impact maximal hors site : 0,5-1,0 °C (majorité 0-0,5 °C)

6. Gestion de l'eau : optimisation des usages industriels

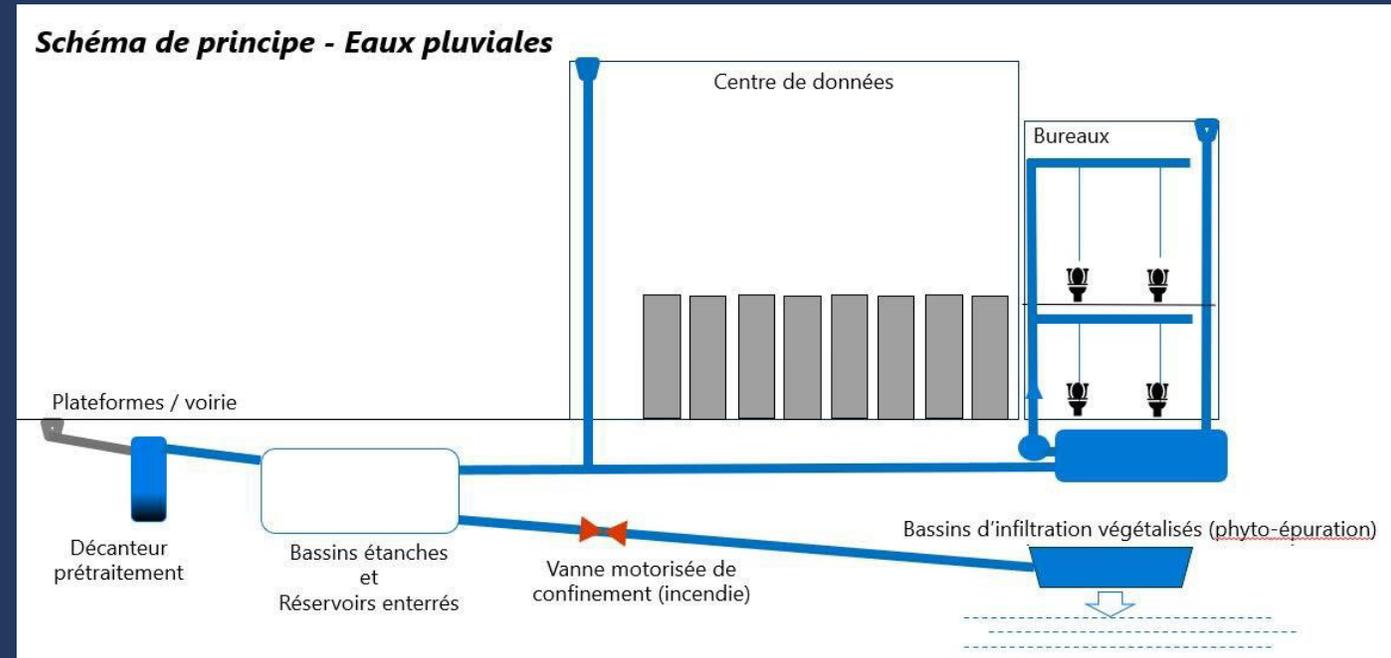
- ✓ Refroidissement en circuit fermé
- ✓ **Pas de prélèvement d'eau directement dans la nappe phréatique ou le canal**
- ✓ Infiltration de l'eau de pluie dans le sol après phyto-épuration (nitrates, métaux lourds, etc.)



6. Gestion de l'eau : des usages maîtrisés

Des processus locaux respectueux

- ✓ Usage de l'eau potable au quotidien limitée aux usages bureaux (cuisine, lavabo, etc.)
- ✓ Récupération de l'eau de pluie pour usage de bureaux (toilettes)



7. L'énergie

Microsoft s'est fixé des objectifs ambitieux en matière de développement durable

- ✓ **Négatif en carbone d'ici 2030**
- ✓ **Couvrir 100% de notre consommation mondiale d'électricité par des achats d'énergie renouvelable d'ici 2025**

Microsoft se procure de l'énergie renouvelable en France par le biais d'accords d'achat d'électricité à long terme.





Un centre de données est un investissement qui prend en compte le territoire & les populations locales



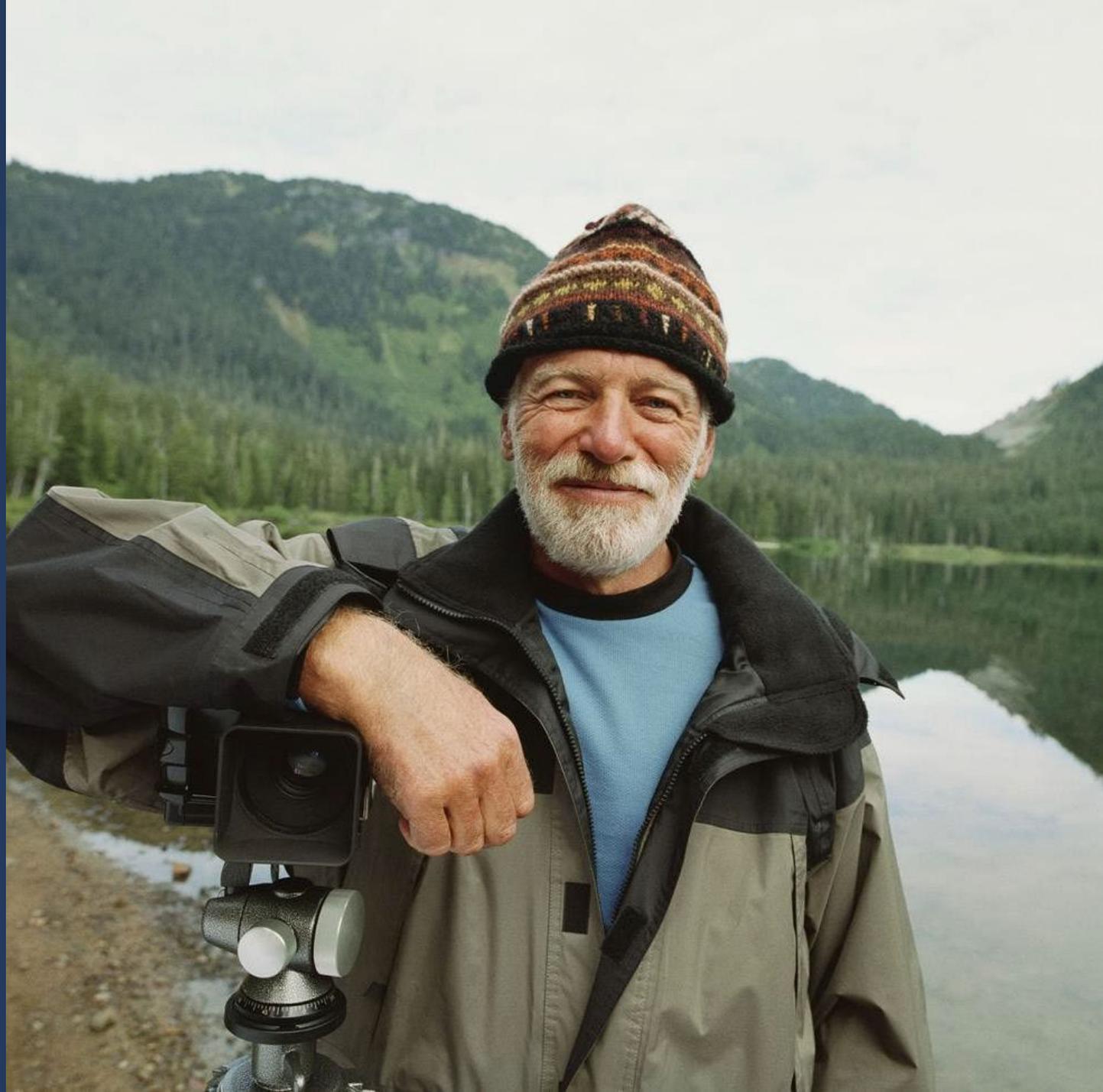
Assurer un avenir durable



Développer les connaissances et les compétences comme les formations



Des opérations responsables et de proximité





Contribuer à un avenir durable

Microsoft s'engage pour un avenir durable, en mettant l'accent sur :

- ✓ la réutilisation et le recyclage des matériaux
- ✓ la réduction des déchets
- ✓ l'amélioration de l'efficacité des ressources

Alignés avec les objectifs globaux Microsoft :

- ✓ Objectif fin 2025 :
 - Couvrir 100 % de notre consommation globale d'électricité à travers des contrats d'achats d'énergie renouvelable
- ✓ Objectifs 2030 :
 - Atteindre zéro déchet
 - Être positif en eau





Les métiers dans un centre de données Microsoft

Les centres de données **créent des emplois locaux attractifs**, tant pendant la construction que pendant l'exploitation.

- ✓ **+40 types de métiers** nécessaires pour la **construction**
 - Terrassements / VRD / Gros-œuvre / Charpente Métallique / Couverture / Etanchéité / Électricité / Climatisation / Plomberie / Second œuvre (plâtrerie, serrurerie, peinture...)
- ✓ **27 types de métiers** nécessaires pour **l'exploitation**
 - Techniciens de centre de données / Environnement critique / Ingénieurs en mécanique et électrique / Logistique et inventaires / Sécurité...

Jusqu'à 200 emplois seront créés sur site pour l'exploitation et la maintenance du centre de données.

Les fournisseurs et les employés des centres de données **contribuent à l'économie locale** en consommant des biens et des services locaux.



Formations

La « **Microsoft Datacenter Academy** » est une initiative de développement de compétences qui prépare les individus à des carrières dans les centres de données. Existant dans 8 pays européens depuis son lancement en 2018, l'initiative est codéveloppée avec des acteurs associatifs et éducatifs locaux, en fonction des profils et des parcours recherchés au sein du bassin d'emploi local.

Microsoft propose également des dispositifs de formations dans les domaines des technologies en forte croissance comme l'intelligence artificielle ou la cybersécurité, en collaboration avec des acteurs locaux de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.





Microsoft s'engage à former 1 million de personnes en France

Dans le cadre des annonces Choose France de mai 2024, Microsoft s'est engagé à **former 1 million de Français à l'IA** d'ici 2027, en mettant l'accent sur les compétences et les opportunités d'emploi : [Objectif IA : initiez-vous à l'intelligence artificielle](#) est une formation en ligne lancée en 2025.

Objectif IA : initiez-vous à l'intelligence artificielle

Vous découvrirez ce que recouvre vraiment l'intelligence artificielle ! Ses enjeux, ses possibilités, son fonctionnement scientifique ainsi que ses sous-disciplines, comme le Machine Learning et le Deep Learning.

🔊 Facile ⌚ 6 heures

Ce cours en libre accès vous intéresse ?

[Commencer](#)

Microsoft pourra mobiliser son écosystème de partenaires, **notamment issus du territoire de m2A**, pour mettre à disposition des contenus pédagogiques gratuits et organiser des ateliers de sensibilisation et de formation.



Agir en acteur de proximité responsable

- ✓ Microsoft recrutera un collaborateur dédié aux relations avec les habitants et les élus locaux durant la phase de construction.
- ✓ Microsoft entend également travailler avec le territoire afin de développer un projet qui s'intègre au mieux à l'écosystème local.



Questions - Réponses





Merci de
votre attention